



FG-EA/ECL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2017

Le sept février deux mille dix-sept, à neuf heures trente, sur convocations envoyées le six janvier deux mille dix-sept, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Charles BERNADAS, Adjoint au Maire de GAN, M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU, M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR, M. Jean-Yves COURREGES, Maire de SERRES-CASTET, M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY, M. Francis HUNAUT, Maire de NAVAILLES-ANGOS, M. Frédéric LAHORE, Maire de LOURENTIES, M. Pascal MORA, Maire de GELOS, M. Pierre RODRIGUEZ, Maire d'ASSAT, M. Alain SANZ, Maire de REBENACQ, Mme Elisabeth MEDARD, Maire d'ETSAUT, suppléante de M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON, M. Michel CASSOU, Vice-président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY, M. Michel LAURONCE, Président du Syndicat Intercommunal AEP d'OGEU-LES-BAINS, M. Jean-Yves PRUDHOMME, Vice-président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

- M. Laurent AUBUCHOU-AUROUX, Maire de BRUGES-CAPBIS-MIFAGET, et son suppléant, M. Jean OTHAX, Maire d'UZOS, M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES, et sa suppléante, Mme Christine LAUQUÉ, Adjointe au Maire de BAYONNE, M. Didier IRIGOIN, Maire de BEGUIOS, et son suppléant, M. Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Maire de SARRANCE, Mme Marie-Josèphe MIALOCQ, Maire d'ARBONNE, et son suppléant, M. Sauveur BACHO, Maire d'ARBERATS-SILLEGUE, M. Jacques LOCATELLI, Maire d'AUSSEVIELLE, et son suppléant, M. Jean-Louis CALDERONI, Adjoint au Maire de BIZANOS, M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON, M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3, et sa suppléante, Mme Annie HILD, Conseillère Départementale du Canton de PAU-2.

Assistaient également à la réunion :

- M. SAINT-PIERRE, Agent comptable de l'Agence,
- M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale, Mme ARPAILLANGE, responsable du Service des Affaires Générales, Mme VAYSSIER, responsable du Service Administratif Intercommunal, Mme GASTELLU, responsable du Service Informatique Intercommunal, M. DELHEURE, responsable du Service Technique Intercommunal, M. DORKEL, responsable du Service d'Urbanisme Intercommunal, M. BRUSQUE, responsable du Service Voirie et Réseaux Intercommunal, Mme CAPDESSUS-LACOSTE, assistante de direction.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants, le Président ouvre la séance et évoque les élections imminentes au sein de l'Agence. En effet, il sera procédé, dans le courant du premier semestre 2017, à des élections partielles visant à compléter le collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. A ce sujet, le Président met l'accent sur la nécessaire adhésion des nouvelles intercommunalités à un ou plusieurs Services de l'Agence afin qu'elles puissent être représentées au sein du Comité Syndical.

M. GAY indique que, dans un souci d'organisation des opérations électorales, ces adhésions doivent intervenir avant le 31 mars 2017.

Par ailleurs, il est précisé que le Bureau se réunira au mois de mars afin d'établir un calendrier des opérations de vote qui d'ores et déjà pourrait être établi comme suit :

- début avril 2017 : établissement de la liste électorale,
- fin avril 2017 : date limite de dépôt des actes de candidatures auprès du Président de l'Agence,
- 1^{ère} quinzaine de mai 2017 : date limite d'envoi du matériel de vote aux électeurs par l'Agence,
- fin mai 2017 : date limite de réception des bulletins de vote à l'Agence,
- 1^{ère} semaine de juin 2017 : dépouillement par la commission.

En cours de séance, M. PRUDHOMME revient sur ce point en indiquant que le territoire du Pays de Nay étant déjà bien représenté il peut, si besoin, céder son siège afin de permettre une représentativité suffisante des territoires. M. CASSOU l'en remercie et, sans exclure cette hypothèse, dit que ce ne sera sans doute pas nécessaire.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

1. POINT DES ADHÉSIONS À L'AGENCE

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de l'Agence, il est rendu compte des adhésions et des retraits constatés par le Président par une décision du 19 janvier 2017, concernant les collectivités et les services suivants :

Adhésions :

COLLECTIVITES	SERVICES				
	SAI	SII	STI	SUI	SVRI
COMMUNE DE BRUGES-CAPBIS-MIFAGET					X
COMMUNE DE CETTE-EYGUN					X
COMMUNE D'ESCOT					X
COMMUNE D'ESPES-UNDUREIN			X		
COMMUNE DE GEUS D'OLORON					X
COMMUNE DE GUICHE				X	
COMMUNE D'IHOLDY				X	
COMMUNE DE PONTIACQ-VILLEPINTE					X
SIVU D'AIDE A DOMICILE DE LA PLAINE DE NAY	X				
SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN	X	X	X		

Retraits :

COLLECTIVITES	SERVICES				
	SAI	SII	STI	SUI	SVRI
COMMUNE D'ARGELOS				X	X
COMMUNE DE BIRON				X	
COMMUNE DE CASTEIDE-CAMI			X		
COMMUNE DE CESCOU			X		
COMMUNE D'IHOLDY					X
COMMUNE DE LURBE-SAINT-CHRISTAU			X	X	
COMMUNE D'OSSE-EN-ASPE				X	
COMMUNE D'OSSES				X	

Dissolutions à compter du 1^{er} janvier 2017 :

COMMUNES/EPCI	SERVICES					Nouvelle entité
	SAI	SII	STI	SUI	SVRI	
COMMUNE D'ANCE (fusion avec FEAS – Commune nouvelle à compter du 1 ^{er} janvier 2017)	X	X		X	X	COMMUNE D'ANCE-FEAS
COMMUNE DE FEAS (fusion avec ANCE – Commune nouvelle à compter du 1 ^{er} janvier 2017)	X	X	X	X	X	
CTE DE CNES GAVE ET COTEAUX	X	X	X	X		CTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES
CTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES				X		
CTE DE CNES DU MIEY-DE-BEARN	X	X		X		
CTE D'AGGLOMERATION COTE BASQUE ADOUR		X				CTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE
CTE D'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE	X	X		X		
CTE DE CNES AMIKUZE	X	X	X			
CTE DE CNES IHOLDY-OZTIBARRE	X	X				
CTE DE CNES GARAZI-BAIGORRI	X	X	X			CTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE
CTE DE CNES SOULE-XIBEROA	X	X	X			
CTE DE CNES DU PAYS D'HASPARREN	X	X		X		
CTE DE CNES DU PAYS DE BIDACHE	X				X	
CTE DE CNES ERROBI	X					
CTE DE CNES NIVE-ADOUR	X	X	X			

COMMUNES/EPCI	SERVICES					Nouvelle entité
	SAI	SII	STI	SUI	SVRI	
CTE DE CNES DE LA VALLEE DE BARETOUS	X	X	X		X	CTE DE CNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN
CTE DE CNES DE JOSBAIG	X	X	X	X	X	
CTE DE CNES DE LA VALLEE D'ASPE	X	X	X			
CTE DE CNES DU PIEMONT OLORONNAIS	X	X		X		
CTE DE CNES DE SALIES-DE-BEARN	X	X				CTE DE CNES DU BEARN DES GAVES
CTE DE CNES DE SAUVETERRE-DE-BEARN	X	X	X			
CTE DE CNES DU CANTON DE NAVARRENX	X	X	X			
CTE DE CNES DES LUYS-EN-BEARN		X	X	X		CTE DE CNES DES LUYS-EN-BEARN
CTE DE CNES DU CANTON DE GARLIN	X	X	X	X		
CTE DE CNES DU CANTON D'ARZACQ	X	X	X	X		
CTE DE CNES OUSSE-GABAS	X	X	X	X		CTE DE CNES NORD EST BEARN
CTE DE CNES DU PAYS DE MORLAAS	X	X		X	X	
CTE DE CNES DU CANTON DE LEMBEYE EN VIC-BILH	X	X	X			
CTE DE CNES VIC MONTANER	X	X				CTE DE CNES ADOUR MADIRAN
SIVU BORDES-ASSAT	X					CTE DE CNES DU PAYS DE NAY
SIED COTE BASQUE SUD	X	X				CTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE
SYNDICAT MIXTE BASSE NAVARRE	X	X				
SYNDICAT MIXTE BIZI GARBIA	X	X				
SIECTOM DU HAUT-BEARN		X				CTE DE CNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN

Par service, les évolutions sont les suivantes :

SERVICES	ADHESIONS	RETRAITS	NOMBRE D'ADHERENTS
SERVICE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL	2	30	615
SERVICE INFORMATIQUE INTERCOMMUNAL	1	30	553
SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL	2	19	398
SERVICE D'URBANISME INTERCOMMUNAL	2	19	252
SERVICE VOIRIE ET RESEAUX INTERCOMMUNAL	5	8	167

Il est fait observer que le nombre très important de retraits (106, dont seulement 10 communes) est manifestement exceptionnel et a pour origine (à l'exception des communes) les fusions d'intercommunalités prenant effet au 1^{er} janvier 2017.

L'année 2016 a été celle de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et donc un regroupement important d'intercommunalités, conduisant à la dissolution des anciens établissements. Dans ce cas, en l'absence de notification particulière de la collectivité d'origine, la nouvelle "hélite" des engagements de la précédente, et donc dans le cas de l'Agence des adhésions aux Services concernés. On voit que ceci pourrait conduire à des situations complexes, dans lesquelles la fusion de deux structures qui n'adhèrent pas aux mêmes Services pourrait conduire à une adhésion de la nouvelle intercommunalité à un Service simplement pour une partie de son territoire correspondant au périmètre de l'ancienne collectivité adhérente. Si c'est juridiquement possible, la gestion n'en serait pas simple. Un fonctionnement "idéal" serait une décision de la collectivité d'origine de retrait avant le 1^{er} janvier, à charge pour la nouvelle entité de délibérer pour adhérer aux Services de son choix.

L'Agence a déjà connu cette situation en 2014, avec la création de la Communauté de Communes des Luys en Béarn (issue de la fusion des Communautés du Luy de Béarn et de Thèze) et la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (issue de la fusion des Communautés de Lacq et d'Orthez). Les retraits des intercommunalités ont donc été traités comme en 2014 de la manière suivante : la dissolution, conduisant à la disparition de la collectivité d'origine, se traduit par un retrait. Les informations dont nous disposons indiquent que les nouvelles collectivités issues des fusions adhéreront très vraisemblablement, ce qui atténuera le retrait important constaté ce début 2017, mais il est clair que ce processus de fusion conduit à une diminution "mécanique" du nombre d'adhérents.

Ce raisonnement a également été tenu à propos de la création de la commune nouvelle d'Ance-Féas, issue de la fusion des deux communes d'Ance et Féas.

2. COMPTE RENDU DE DÉCISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Sur le fondement de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par le Comité Syndical le 1er juillet 2014, le Président a pris une décision pour la création, dans l'urgence, d'un emploi non permanent d'instructeur des autorisations du droit des sols au Service d'Urbanisme Intercommunal pour une durée de 3 mois.

3. BILANS D'ACTIVITE DES SERVICES

A. SERVICE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Ingrid VAYSSIER, responsable du Service.

1. Collectivités adhérentes

Au 1er janvier 2017, 615 collectivités adhèrent au Service Administratif Intercommunal (533 communes, 77 Syndicats intercommunaux, 3 Communautés et le Département des Pyrénées-Atlantiques). Cela représente donc une baisse de presque 5 % des adhérents par rapport à 2016 (642 adhérents). Cette évolution n'est qu'un miroir de la mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale car, en effet, aucun retrait n'a été décidé volontairement par une collectivité et les adhésions sont en réalité stables (3 en 2016 et 2 en 2015).

2. Effectifs du Service

Les effectifs demeurent stables (13 personnes). Le Service a connu un départ pour mutation et donc le recrutement d'un consultant débutant. En équivalent temps plein toutefois, on constate une légère baisse (-0,3 ETP) liée à l'octroi de temps partiels.

3. Activité du Service

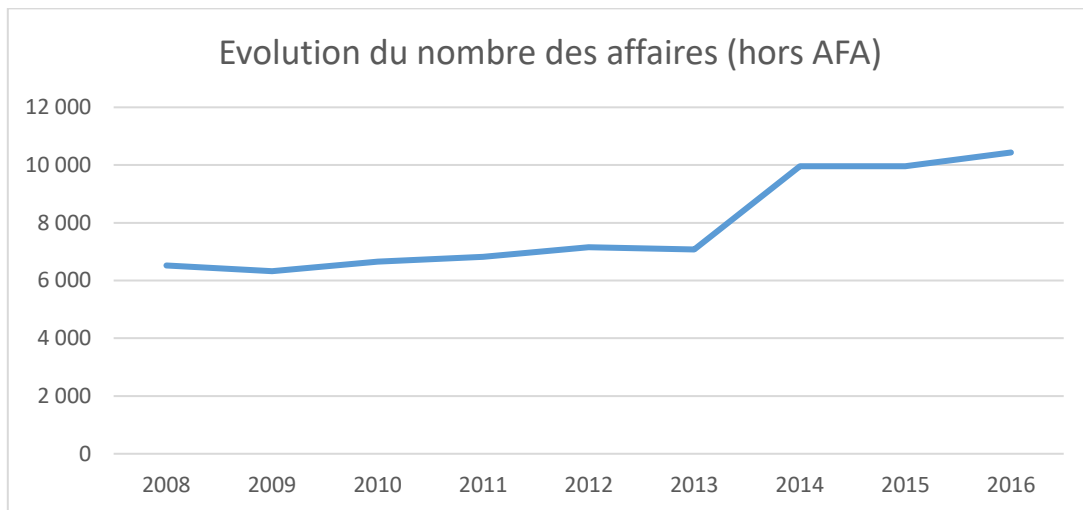
A. Les interventions traditionnelles à destination des adhérents

Ces interventions relatives aux conseils en matière administrative et juridique (à l'exception des questions de personnel qui relèvent du Centre de Gestion) se traduisent par des consultations dites ordinaires et des prestations plus avancées telles que les actes en la forme administrative, les analyses financières, les assurances, les expropriations ou le contentieux, prestations qui, parce qu'elles sont à la fois complexes et lourdes, entraînent le paiement d'une participation en sus de l'abonnement.

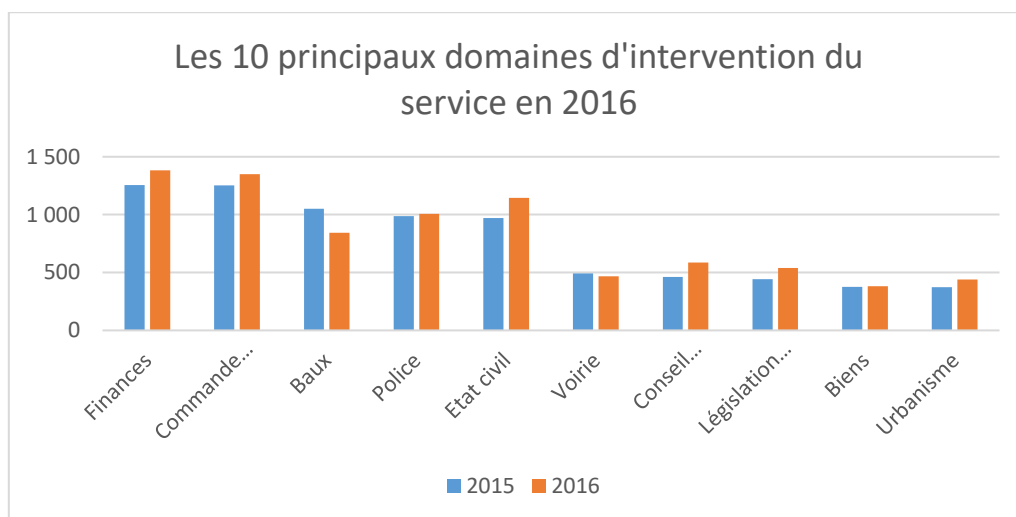
a) Volume global de l'activité du Service :

a) Les consultations « ordinaires »

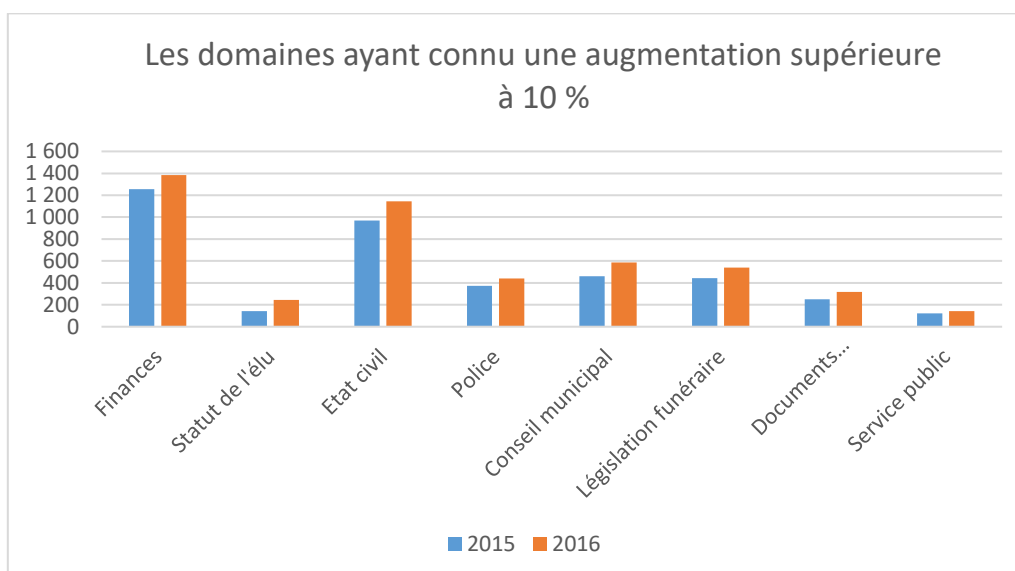
Elles constituent, tant en nombre qu'en temps passé, l'essentiel de l'activité du Service qui, sur ce point, est stabilisée à un niveau élevé en volume : le seuil symbolique des 10 000 affaires a d'ailleurs été franchi pour la première fois cette année.



Ces consultations sont classées en 22 grands domaines d'intervention. Les 10 principaux domaines (représentés ci-après) correspondent à eux seuls à presque 80 % des questions entrantes dans le Service. Ces domaines principaux sont les mêmes que les années précédentes.



En revanche, l'évolution par domaine est beaucoup plus lissée que les années précédentes : presque tous les domaines évoluent à la hausse et les augmentations de chacun sont donc moins marquées en pourcentage.

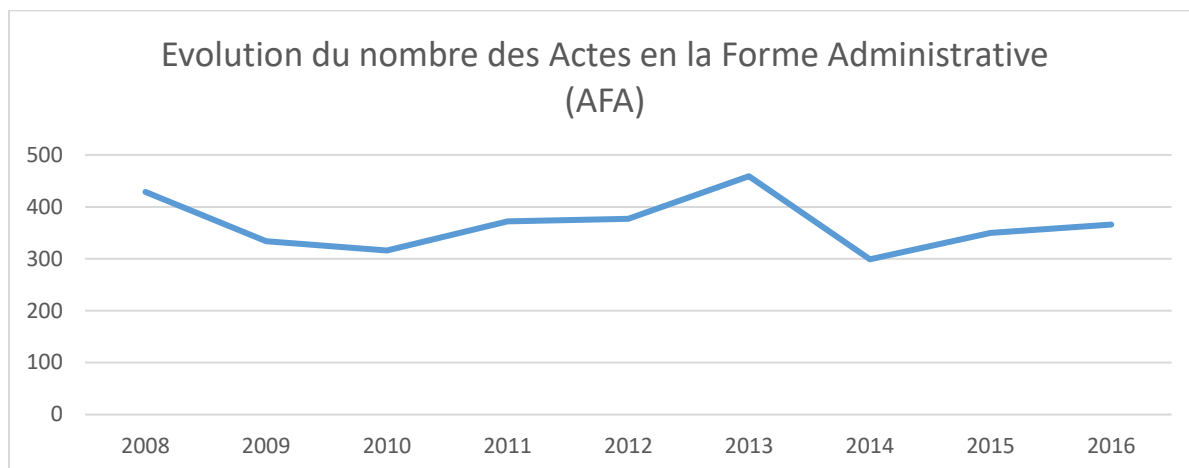


b) Prestations payantes

Domaines		2014	2015	2016
<i>Actes en la forme administrative</i>	Demandes d'AFA reçues	316	417	403
	Projets d'AFA établis	299	350	366
<i>Assurances</i>	Dossiers de consultation établis	5	3	7
	Analyses d'offres réalisées	6	4	7
<i>Contentieux</i>	Rédaction de mémoires	17	20	15
<i>Expropriations</i>	Dossiers en cours	9	8	4
<i>Etudes financières</i>	Analyses	5	1	2

Il convient de souligner que l'on constate une baisse du nombre des dossiers d'expropriation, du fait de dossiers en cours depuis plusieurs années arrivés à leur terme et une nette augmentation des prestations « assurances ».

Les actes en la forme administrative (AFA), qui représentent la part la plus importante des prestations payantes du Service (98 000 € en 2016, soit presque 12 % des recettes totales de fonctionnement), constituent un domaine assez stable. La production connaît toutefois une très légère croissance qui s'explique, en partie, par le fait qu'un agent du Pôle, en formation depuis maintenant 3 ans, a acquis une autonomie suffisante cette année.



b) Internet et newsletter

Ces deux outils permettent de valoriser le travail très important de veille juridique mené quotidiennement au sein du Service par l'ensemble des consultants.

La partie réservée au Service Administratif Intercommunal sur le site Internet de l'Agence comprend, outre les renseignements administratifs du Service, des rubriques « actualités », « questions récentes » et « renseignements permanents », diffusant en mise à jour continue de l'information aux collectivités, à la fois dans l'optique de rendre une prestation aux adhérents, y compris à ceux qui ne saisissent pas le Service mais qui adhèrent par esprit de mutualisation, mais également dans l'objectif de limiter les questions récurrentes entrantes.

Parallèlement, le Service poursuit la diffusion de sa Newsletter permettant une information d'actualité (Newsletter hebdomadaire) ou une information ciblée et complète sur un thème donné (Newsletter « spéciale » intégrant des notes complètes sur les grandes actualités : lois de finances, réforme de la commande publique,...).

Les informations ainsi diffusées sont ensuite développées dans le cadre des séances d'actualisation des connaissances.

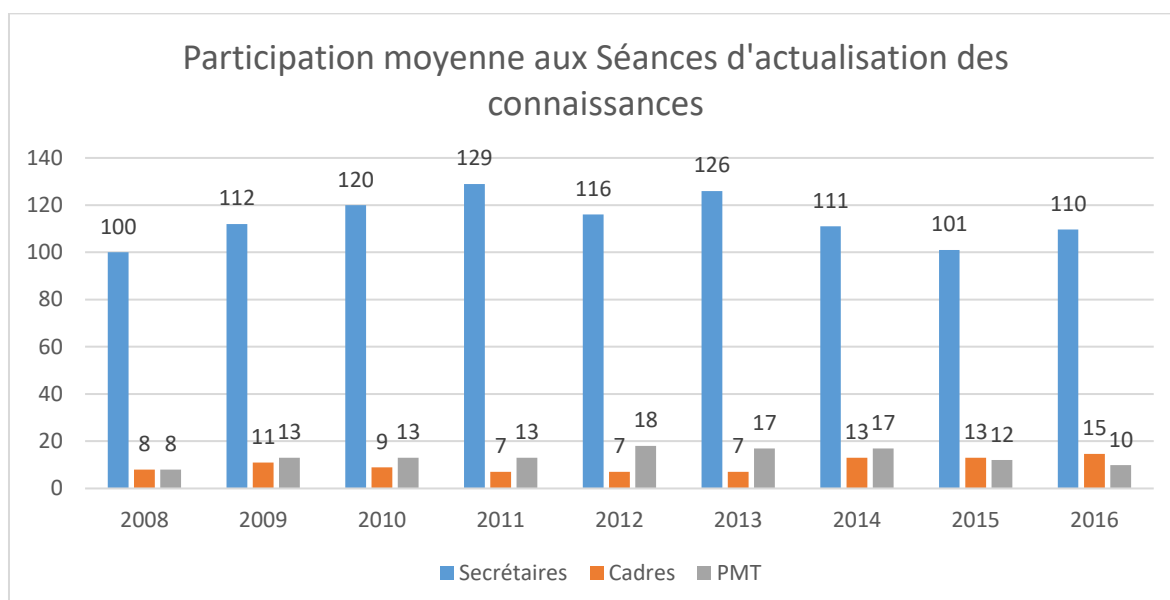
c) Formation continue des agents : les séances d'actualisation des connaissances

Ce service a pour objet de permettre aux agents des collectivités adhérentes d'être informés de l'actualité juridique.

Le Service a organisé 54 séances cette année (45 en 2015), huit séances supplémentaires ayant été dédiées à la réforme de la commande publique.

En 2016, la participation moyenne aux séances a été accrue, vraisemblablement du fait d'un support plus fiable de l'envoi électronique des convocations, mis en place grâce au service informatique.

S'agissant des séances pour les cadres, à nouveau, on relève un nombre de participants accru pour les séances thématiques (loi de finances ou réforme des marchés : 34 cadres en moyenne ; séances d'actualité ordinaire : 7 cadres en moyenne).



B. Les actions internes 2016 du Service administratif

Il est souhaité présenter cette année, au-delà des chiffres et des actions menées pour le compte de nos adhérents, les actions et projets internes du Service. En effet, l'ensemble de l'équipe est très attaché à rendre un service de qualité qui réponde aux besoins des adhérents, tout en essayant de limiter des coûts, à la fois en personnel et en matériel. Pour cela diverses réflexions et actions sont menées en permanence. Il nous paraît important de présenter les actions majeures qui ont été menées cette année en interne.

a) Les actions à destination de l'ensemble de la structure :

Peuvent à ce titre être évoquées par exemple les actions suivantes :

- Des séances d'informations sur la réforme des marchés publics (une session « expertise » pour les services opérationnels et une session « présentation de la réglementation » pour l'ensemble de la Maison des Communes) ;
- L'assistance à la passation des contrats d'assurance de l'Agence (rédaction du dossier de consultation, analyse des offres, aide à la fin de procédure) ;
- Une veille active sur la réforme des territoires (tenue à jour des fichiers retraçant l'intégralité de la réforme, territoire par territoire, au fur et à mesure de la parution des arrêtés préfectoraux).

b) Les actions de recherche d'économie

A ce titre, on peut notamment retenir :

- La suppression de l'ensemble des copies « chrono » du Service, par l'intégration de chronos dématérialisés (pour 2016 plus de 6 000 consultations écrites, souvent de plusieurs pages et 360 AFA d'en moyenne 8 pages, soit a minima 15 000 copies économisées par an) ;

- La recherche d'économies sur la documentation : après deux années de travail, le bilan peut être dressé sur les revues et les ouvrages. Le Service s'est concentré sur le rapport coût / intérêt, celui-ci étant apprécié sous les angles de la qualité des commentaires et de la fréquence d'utilisation de l'ouvrage. Au final, cela a conduit à la résiliation de 5 abonnements d'ouvrages mis à jour, représentant une économie de 2410 € par an et 4 revues, représentant une économie de 337 € par an (soit 2 747 € par an ou presque 9 % des frais de documentation du Service) ;
- Le redéploiement de personnel en fonction des besoins : à personnel équivalent, cela a conduit à une répartition différente des effectifs, laquelle est désormais la suivante :
 - o 3 consultants sur le Pôle AFA (soit 2,70 ETP au lieu de 2 en 2015)
 - o 8 autres consultants (soit 7,25 ETP au lieu de 7,45 en 2015)
 - o 2 secrétaires (soit 1,5 ETP au lieu de 2,6 en 2015).
 Ce redéploiement a permis de ne pas procéder dans l'immédiat à un recrutement envisagé au budget. La pérennité du dispositif reste à éprouver sur le long terme, la charge de travail pour certains agents ayant nécessairement augmenté.

c) Les actions ayant un impact direct sur le service rendu aux adhérents

- La mise en place d'échanges dématérialisés avec les partenaires du Pôle des AFA, notamment dans le cadre de ses échanges multiples avec les services de publicité foncière de Bayonne, réduisant ainsi les délais de procédure ;
- La réorganisation des Séances d'actualisation des connaissances : comme indiqué depuis plusieurs années, l'organisation en place ne nous apparaissait pas satisfaisante au regard des attentes des agents des collectivités, voire de l'évolution de la communication de l'information. En effet, les diverses newsletters disponibles gratuitement ont certainement conduit certains adhérents à penser que nos interventions étaient en partie superflues. Le Service a donc mené une réflexion durant toute l'année sur ce que nous pensions pouvoir apporter aux collectivités de mieux dans le cadre de ces séances. Nous leur avons donc soumis un projet par questionnaire dématérialisé, projet qui a reçu un accueil très favorable. Le nouveau format des Séances d'actualisation des connaissances sera donc mis en œuvre dès 2017, incluant une stricte actualisation des connaissances pour les secrétaires de mairie en alternance avec des séances thématiques selon un rythme similaire à l'actuel, et des séances pour les cadres essentiellement thématiques et en nombre moins important, lesdits cadres nous ayant fait savoir que le manque de temps disponible constituait l'un des obstacles majeurs à leur participation.
- La réorganisation complète du fond documentaire : la veille juridique et doctrinale du Service est classée et triée selon des thématiques. Le système de classement avait conduit au stockage d'environ 40 mètres linéaires de documentation, selon des thématiques qui avaient été définies de longue date et n'étaient plus toujours en adéquation notamment avec la réglementation ou le fonctionnement du Service. Un très gros travail de fond a donc été mis en place, à la fois sur la classification de la documentation (modification des thématiques et réorganisation) et sur son classement physique, permettant une organisation plus

fonctionnelle et un tri de la documentation obsolète. Ce classement physique ne sera finalisé que courant 2017. Cette réorganisation du fond documentaire devrait permettre des recherches optimisées, à la fois en temps de travail et en qualité de réponse.

4. Finances

Le Service clôture l'exercice 2016 avec un excédent d'environ 88 000 € (94 000 € en 2015), qui s'explique par le fait que les charges indirectes de fonctionnement ont été beaucoup moins importantes que prévues (100 000 € au lieu de 186 000 €) et que les frais liés au personnel ont été revus à la baisse (un agent expérimenté a donc muté en juillet et a été remplacé par un débutant et un poste n'a pas été pourvu du fait du redéploiement des agents évoqué ci-avant).

En termes de perspectives, Mme VAYSSIER indique qu'en 2017 le Service devra faire face à certaines incertitudes notamment pour ce qui relève de l'adhésion des nouvelles intercommunalités, mais aussi de la mise en œuvre des nouvelles règles relatives à l'installation des notaires ou aux tarifs maxima de leurs actes et les conséquences que cela pourrait avoir sur le volume d'actes en la forme administrative à établir au sein du Service.

M. CASSOU tient à mettre en évidence que, malgré un lourd travail interne de réorganisation documentaire, la qualité du service rendu aux collectivités est restée intacte.

B. SERVICE INFORMATIQUE INTERCOMMUNAL

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Maryse GASTELLU, responsable du Service.

1. Collectivités adhérentes

Suite à la réorganisation des collectivités, au 1er janvier 2017, le service informatique comptabilise 553 adhérents, soit une perte d'une trentaine de collectivités. Mais un certain nombre de nouvelles intercommunalités, pour lesquelles nous sommes déjà intervenus, devraient adhérer en début d'année.

2. Effectifs du Service

L'effectif a connu quelques changements en 2016, en premier lieu, le recrutement d'une secrétaire à mi-temps au mois de mars.

Ensuite, le Service a vécu un abandon de poste pour difficultés personnelles au printemps. Le recrutement d'un contractuel en août a permis d'y faire face, mais en partie seulement car il a également été prévu pour remplir une mission spécifique (évoquée plus loin) au profit du Service Technique de l'Agence. Depuis le 1er janvier, le poste abandonné est pourvu par un fonctionnaire.

En fin d'année, un agent présent dans le Service depuis 12 ans a annoncé son départ au 1er mars prochain pour un poste au Département.

Après ce départ, l'effectif sera de 9,2 ETP.

3. Activité du Service

a. Cosoluce

L'activité concernant Cosoluce se maintient, elle comptabilise 66 jours de formation en 2016, dont 15 pour le Pôle missions temporaires du Centre de gestion et le DU MAGT (Diplôme Universitaire des Métiers de l'Administration Générale Territoriale).

Le Service s'est préparé à l'arrivée du dispositif Chorus de facturation électronique mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques. Ce dispositif permet la poursuite de la dématérialisation des mandats, titres, bordereaux et signature comptables avec celle des factures émises par les entreprises à destination des collectivités, obligation pour les grosses entreprises dès 2017 jusqu'aux micro-entreprises en 2020. Son utilisation est également imposée dès 2017 pour les échanges comptables entre tiers publics. Cosoluce a en partie pour l'instant développé les fonctionnalités nécessaires et le Service devra aider au déploiement et à l'utilisation du dispositif, en collaboration avec la DDFIP.

En fin d'année 2016 et début de cette année, le service a été impacté par la réorganisation territoriale issue de la loi NOTRe. A ce titre, il a aidé les collectivités à passer le cap de la fusion en les accompagnant lors de la création des nouvelles entités et de la récupération des données.

b. La plate-forme départementale d'administration électronique (PAE)

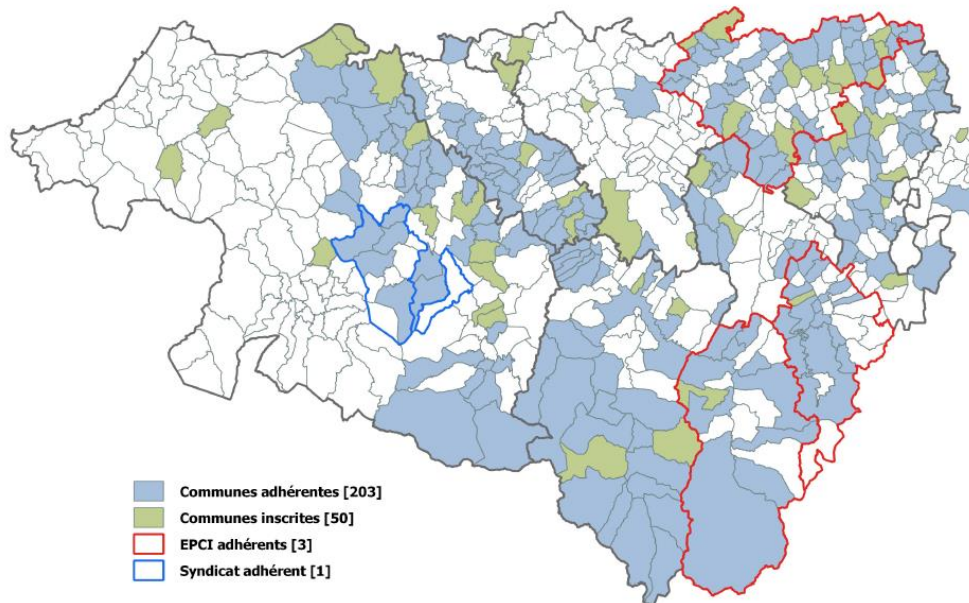
Les chiffres sont en progression constante, la plate-forme www.eadministration64.fr a toujours autant de succès. Elle compte 930 (+ 50) collectivités et 11 100 (+ 1 000) entreprises enregistrées. Côté procédures, en 2016, 1 860 (équivalent à 2015) consultations ont été mises en ligne, entraînant 33 280 (+ 3 600) téléchargements et 2 020 (+ 670) offres en ligne. Pour la première fois, le nombre d'offres électroniques dépasse le nombre de consultations.

Le Département, maître d'ouvrage, réfléchit à la mise en place du dispositif MPS (Marchés Publics Simplifiés). Celui-ci permet de simplifier la procédure de réponse pour les entreprises, en limitant les informations administratives au numéro SIRET, le reste des données étant récupéré via une plate-forme gérée par le SGMAP (Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique). Le prestataire Atexo propose le module nécessaire, sachant que pour l'instant il n'y a pas d'obligation réglementaire en la matière.

c. Le système d'informations géographiques (SIG)

2016 a été marquée par le lancement du déploiement du SIG Géo64. Pour l'instant, un peu plus de 200 collectivités ont adhéré à cette solution. Une centaine d'entre elles, correspondant à presque 120 utilisateurs, a été formée sur 22 journées, en formation groupée ou sur site, au choix de la collectivité. L'autre centaine est donc en attente, les prochaines sessions auront lieu dès janvier, mais elle a pu utiliser le système dès adhésion.

Ci-dessous une carte des adhérents et des collectivités disposant d'un compte de test (« inscrits ») à Géo64 :



La partie « cimetières » demande un temps de travail complémentaire afin d'intégrer le plan, déjà existant ou à créer. Pour ce dernier cas, mais également pour des besoins spécifiques aux autres Services de l'Agence (rénovation de bâtiment, procédure de péril, aménagement foncier, ...), le Service envisage l'utilisation d'un drone et de la photogrammétrie. C'est la raison pour laquelle, en octobre, les 2 agents en charge du SIG ont suivi 6 jours de formation pour maîtriser la réglementation afférente, parfaire leur technique de pilotage et traiter les prises de vue résultantes.

Concernant l'outil lui-même, le module « adressage » reste à perfectionner, sa conception actuelle en lien avec la base adresse nationale n'est pas aboutie.

La relation avec le prestataire apparaît tout à fait satisfaisante et l'outil génère peu de besoin d'assistance des utilisateurs au quotidien.

En matière de travail à façon, moins de collectivités que prévu nous ont sollicités, le Service a réalisé 31 demi-journées essentiellement de numérisation de PLU ou de recalage de réseau.

Côté finances, les recettes ont été moindres par rapport à la prévision du fait d'adhésions tardives et donc non appelées, de la formation de nombreuses secrétaires intercommunales et donc d'une répartition de la journée entre plusieurs collectivités, d'une surestimation du besoin en travail à façon. Malgré cela, cette première année semble de bon augure pour l'avenir du projet.

d. Création de sites Internet

Le bilan du projet de création de sites Internet est plus mitigé : 4 sites (www.geronce.fr, www.arthezdebearn.fr, www.cheraute.fr, www.morlanne.fr) ont été mis en ligne en 2016. Deux autres en phase finale devraient voir le jour sur les 2 premiers mois de 2017. L'échéance du site de la Maison des communes composé de 4 sites et d'un portail est reportée de 6 mois à septembre 2017 à la demande du Centre de gestion, et 5 sites sont au début du processus de fabrication. Il faut noter qu'un site, terminé depuis un an, n'a pu être livré et facturé car les contenus manquaient pour des raisons internes à la collectivité, mais ce n'est plus le cas depuis quelques jours.

Le temps cumulé de réalisation d'un site est actuellement de 2 à 3 mois, loin de l'estimation de départ qui était de moins d'un mois, sachant que le temps écoulé entre la commande et la mise en ligne se situe entre 12 et 18 mois. Le choix d'une création graphique sur mesure génère de nombreux allers et retours entre la collectivité et le Service et pénalise l'avancement du projet. Cette démarche va être repensée afin de proposer des modèles types de présentation graphique pour accélérer le processus de fabrication.

Peu de communication a été faite jusqu'à présent sur cette activité, seulement par le biais de la lettre d'informations, le temps de se doter de quelques références en la matière. Cet aspect devra être approfondi en 2017.

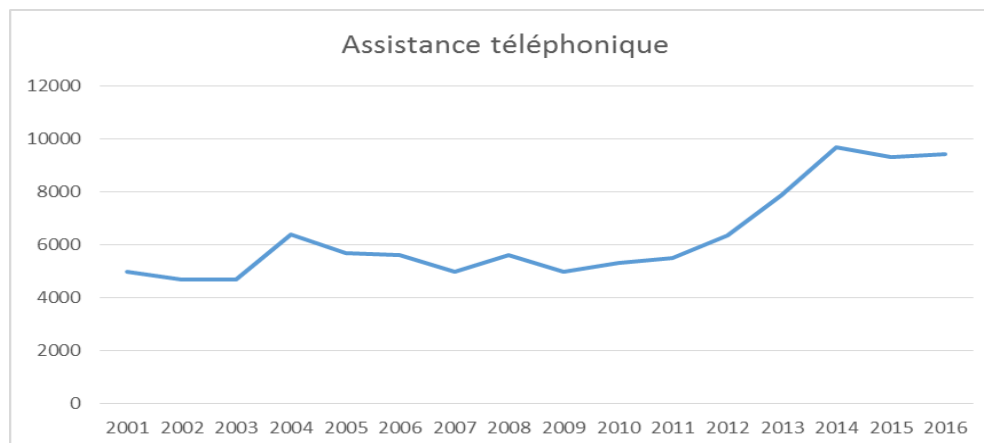
e. Archivage et gestion de documents électronique (GED)

Malgré ce qui était prévu, le comité de pilotage du projet d'archivage, projet piloté par les Archives départementales et l'Agence du numérique, n'a pu se réunir. Le dossier d'archivage n'a donc pas connu d'avancement en 2016 car plusieurs questions étaient en attente de décisions, et notamment celle de l'hébergement des données.

La partie GED a également peu avancé, mais les différents tests engagés ont permis d'établir une synthèse des produits du marché sans faire de choix définitif, ceci sera l'objectif de 2017.

f. L'assistance

2016 enregistre 9 410 appels, une petite centaine de plus que l'an dernier, et confirme le fait que nous avons franchi un cap : en 3 ans, de 2012 à 2014, le nombre d'appels a quasiment doublé et se maintient depuis 2 ans. Le temps moyen d'un appel reste à 8 minutes.

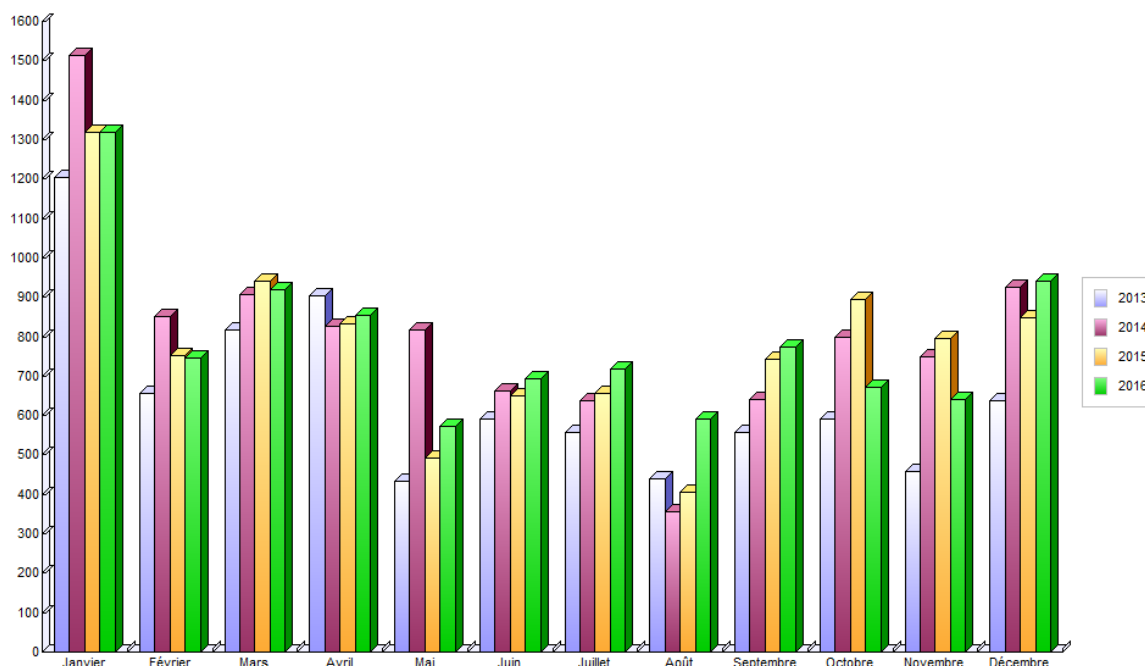


Ceci est le résultat des évolutions réglementaires permanentes dans les différents domaines traités, de la généralisation de la dématérialisation, du manque de temps des secrétaires en collectivités.

La télémaintenance, permettant la prise de contrôle à distance de la machine de la collectivité après accord de la secrétaire, est utilisée dans 28 % des cas, cela reste stable.

En matière de thèmes, la tendance s'accroît car le nombre d'appels augmente pour les sujets les plus fréquents : 25 % paie (+ 4%), 25 % comptabilité (+3%), 13 % système Cosoluce (installation, licence, dysfonctionnements techniques) (+2 %).

Le cycle annuel des appels reste à peu près équivalent, le mois de janvier étant toujours le plus chargé du fait des échéances réglementaires nombreuses : passage de la mise à jour de fin d'année Cosoluce, saisie de la licence correspondante, DADS de la paie, ouverture des dossiers pour la nouvelle année, révision de la liste électorale au 10 janvier, paie du mois, début de la préparation du compte administratif et du budget pour certaines collectivités.



g. Le développement à façon

L'activité de développement d'applications spécifiques, et notamment de facturations d'eau et d'assainissement, continue de diminuer, le Service bascule au fur et à mesure des demandes et besoins des collectivités sur le logiciel Fluo de Cosoluce. 29 applications ont été maintenues en 2016 (-9).

Le Service devra en 2017 reprendre chacune des applications de manière à pouvoir générer le fichier des échanges entre tiers publics au format xml, attendu par Chorus.

h. Le travail à façon paies/élections

Le travail à façon « paies et élections » n'a pas connu de baisse en 2016, il compte 770 bulletins générés pour 11 collectivités (dont 7 communes), et 9 600 électeurs gérés pour 22 communes.

i. Les interventions internes

Un agent a développé une application permettant au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de produire les bordereaux de prix et le détail quantitatif estimatif pour les projets de leurs adhérents.

Comme évoqué plus haut, l'agent contractuel recruté depuis août intervient, à raison de 25 % d'un temps plein, au Service Technique Intercommunal pour faire évoluer les pratiques et les outils. Son action porte essentiellement sur la conversion des nombreux documents types Ragtime, élaborés par le service technique lui-même et utilisés depuis des années, vers un format plus standard. Cette intervention non achevée se poursuivra en 2017 ; l'objectif est également le passage de relais avec l'agent référent en la matière dans le Service, en prévision de son départ à la retraite à la fin du 1^{er} trimestre 2017.

A noter que le Service, avec l'aide d'un prestataire, a passé plusieurs semaines à faire évoluer la messagerie de l'Agence pour l'ensemble du personnel, permettant en particulier de faire bénéficier le Service Technique, travaillant principalement en environnement Apple, des mêmes outils que les autres Services.

4. Les finances

Le Service Informatique finit l'année 2016 sur un déficit d'un peu moins de 7 600 €. Ce résultat correspond à la prévision annoncée au budget primitif, malgré des recettes inférieures en SIG et en création de sites Internet pour les raisons évoquées précédemment.

S'agissant de l'utilisation d'un drone en matière de SIG, M. CASSOU précise que cet outil pourrait intéresser les collectivités dans d'autres domaines, tout comme les autres services de l'Agence.

M. GAIRIN le rejoint sur ce sujet et pense notamment à son utilité en termes de survol des bâtiments publics inaccessibles ou difficilement accessibles.

En matière de sites Internet, M. HUNAUT suggère que le drone participe à l'alimentation des sites en prises de vues aériennes des centres-bourgs.

En matière de PLU/SIG, M. PRUDHOMME fait état d'un problème de format pour les PLU et qu'il serait bien d'imposer une norme à respecter aux prestataires.

M. GAIRIN propose qu'un cahier des charges type, avec rappel des étapes obligatoires (fiche procédure), soit élaboré et annexé à la consultation.

M. GAY répond qu'il existe déjà des obligations de conformité en la matière qu'il convient d'insérer dans le cahier des charges de la consultation en vue du choix du prestataire. Il appartient ensuite à la collectivité de se donner les moyens de vérifier la réalité de cette production avant paiement du solde de la mission. Pour cela, il reste à voir si la collectivité a les moyens en interne de ce contrôle ou si elle le confie à l'Agence dont les services peuvent assurer cette mission.

M. DORKEL propose qu'un rappel soit fait à ce sujet dans la Newsletter du Service d'Urbanisme Intercommunal. Il profite de l'occasion pour évoquer une autre obligation récente qui est la mise à disposition, sur un ou plusieurs sites Internet, du dossier d'enquête.

Sur ces sujets, M. CASSOU souligne l'utile collaboration entre le Service Informatique Intercommunal et le Service d'Urbanisme Intercommunal.

M. GAY conclut en rappelant deux changements importants dans la tarification du Service Informatique Intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- l'assistance COSOLUCE n'est plus intégrée dans l'abonnement mais est désormais une prestation supplémentaire, étant entendu que la somme des deux est du même ordre que précédemment,
- l'assistance en matière de Plateforme d'Administration Electronique (PAE) nécessite dorénavant une adhésion au Service.

C. SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Emmanuel DELHEURE, responsable du Service.

En préambule, il est indiqué que le début de l'année 2016 a été marqué par la finalisation des Contrats de Territoires mis en place par le Conseil Départemental, ce qui a engendré pour le Service Technique un nombre important de dossiers à traiter dans un délai relativement court. Corrélativement, l'effectif du Service a dû être renforcé.

1. Collectivités adhérentes

Au 1er janvier 2017, 398 collectivités adhèrent au Service Technique Intercommunal, soit 16 de moins qu'au 1er janvier 2016. Le nombre d'adhérents tient compte du retrait de 16 intercommunalités dû aux fusions imposées par la loi NOTRe. On peut donc estimer que le nombre d'adhérents est resté stable au cours de l'année 2016 et que le chiffre de 400 adhérents pourrait être à nouveau atteint avec les adhésions des nouvelles intercommunalités.

2. Effectif du Service

Le Service comprend 27 agents répartis de la manière suivante :

- 10 architectes dont un à 90 %,
- 9 ingénieurs dont un ingénieur structures et un ingénieur fluides,
- 1 technicien,
- 4 dessinateurs,
- 3 secrétaires dont une à 80 %.

De plus, depuis le mois d'août 2016, un technicien du Service Informatique intervient pour le Service Technique à hauteur de 25 % de son temps de travail, et depuis le mois de novembre 2016, les deux secrétaires du Service Voirie et Réseaux sont mises à disposition du Service Technique à hauteur de 10 % de leur temps de travail.

L'année 2016 aura été marquée par de nombreux recrutements puisque l'effectif est passé de 19 agents en 2015 à 27 en 2016, soit une augmentation de 42 % (+ 8 agents). Ceci est lié à la masse de travail engendrée par les Contrats de Territoires comme expliqué en préambule, à la mise en place du pôle ingénierie et au nombre croissant de dossiers Ad'AP à traiter. Pour ces derniers, 4 agents travaillent à temps complet.

Les recrutements se sont étalés tout au long de l'année avec l'arrivée de trois ingénieurs dont deux pour le pôle ingénierie au cours du premier trimestre, l'arrivée de deux ingénieurs généralistes au cours du troisième trimestre et enfin l'intégration dans le Service d'un architecte et de deux ingénieurs au cours du dernier trimestre.

On peut remarquer également l'intervention d'agents de deux autres Services de l'Agence afin d'une part de compenser le temps partiel d'une secrétaire suite à la naissance de son deuxième enfant et d'autre part de travailler sur la conversion des documents utilisés dans le Service sous un nouveau format informatique.

Aujourd'hui, l'effectif du Service permet de répondre plus rapidement aux sollicitations et demandes des collectivités, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Cette réactivité est à souligner dans la mesure où le paramètre « délai » est essentiel dans la gestion des projets et plus globalement dans les réponses à apporter aux collectivités.

3. Activité du Service

Le nombre d'affaires traitées s'élève à 491 contre 580 en 2015. Elles se répartissent de la manière suivante :

- **223 interventions dans le cadre de la cotisation de base contre 448 en 2015 comprenant :**
 - . 22 dossiers d'avant-projets / demande de subventions,
 - . 3 expertises,
 - . 3 missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
 - . 195 conseils techniques divers, contrôles de devis, visites techniques préalables à l'élaboration des dossiers Ad'AP...

- **268 interventions avec participation supplémentaire contre 132 en 2015, comprenant :**
 - . 41 permis de construire,
 - . 67 dossiers de consultation d'entreprises,
 - . 86 chantiers,
 - . 74 Agendas d'Accessibilité Programmée portant sur 850 Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public.

On constate par rapport à l'année précédente une inversion des chiffres en termes d'interventions. Les raisons pour expliquer ce phénomène sont multiples. Tout d'abord, il convient de rappeler que l'année 2015 a été marquée par un nombre important d'interventions dans le cadre de l'abonnement avec les visites techniques préalables à l'élaboration des dossiers Ad'AP. Ces dernières ont ensuite amené les collectivités à solliciter le Service dans le cadre des contributions supplémentaires au cours de l'année 2016 pour réaliser les Agendas

d'Accessibilité Programmée. De plus, par rapport à l'année 2015, on note une augmentation significative du nombre de dossiers de consultation d'entreprises réalisés (+ 29) et du nombre de chantiers suivis (+ 48) due à la concrétisation des projets inscrits dans le cadre du Contrat de Territoires du Conseil Départemental.

4. Les finances

Il avait été annoncé en fin d'année 2015 un déficit de l'ordre de 140 000 €, ce qui avait été considéré comme acceptable du fait notamment des investissements liés à la mise en place du pôle ingénierie au sein du Service.

La réalité a été toute autre puisque le Service dégage un excédent de 350 000 €. Les raisons qui expliquent cet écart ont déjà été développées dans le rapport du Comité Syndical de décembre 2016 avec notamment la réalisation des nombreux projets inscrits dans les Contrats de Territoires du Conseil Départemental. Les chiffres des interventions avec participation supplémentaire en sont la preuve. De plus, il convient de souligner l'investissement remarquable des agents qui a permis au Service de répondre aux demandes des collectivités dans des délais restreints afin que ces dernières ne perdent pas les subventions accordées au titre des Contrats de Territoires.

5. L'évolution

L'année 2017 verra la finalisation des projets inscrits aux Contrats de Territoires avec l'obligation de livrer les travaux pour la fin du mois de septembre.

De plus, cette année sera également marquée par la fin des dossiers Ad'AP et par le début de la réalisation des dossiers d'autorisation de travaux qui en découlent.

Sur ces bases, l'équilibre financier du Service devrait être assuré.

En termes de personnel, le Service verra le départ à la retraite de Thierry JOLLY, architecte au sein de l'équipe depuis de nombreuses années, son remplacement ayant déjà été anticipé.

Enfin, l'année 2017 est une année de transition d'une part pour les intercommunalités suite aux fusions, et d'autre part pour les collectivités avec la mise en œuvre probable du nouveau plan d'aide du Conseil Départemental. Sur ces bases, il est prématuré de prévoir des perspectives fiables pour le Service à l'horizon 2018.

M. CASSOU rappelle que les contrats de territoire, et le volume d'activité généré, a été évoqué lors d'une rencontre au printemps 2016 avec le Président du Conseil Départemental et ses principaux collaborateurs.

Il tient d'ailleurs à féliciter M. DELHEURE et tous les agents de son Service pour le travail fourni, qui a permis aux collectivités de bénéficier de ces subventions du Département, et les en remercie.

M. SANZ souligne que dans notre département, 80 % des Agendas d'Accessibilité Programmée ont été réalisés, ce qui est un excellent résultat quand on le rapporte au plan national.

M. DELHEURE rajoute que les rencontres entre l'Agence et ses principaux partenaires (Département, DDTM,...) sur ces sujets ont permis une meilleure efficacité.

D. SERVICE D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Christophe DORKEL, responsable du Service.

1. Collectivités adhérentes

Au 19 janvier 2017, le Service comptait 252 adhérents (dont 249 communes et 2 Communautés de Communes), soit 9 adhérents de moins qu'il y a un an.

Cette baisse du nombre d'adhérents s'explique par différents motifs. En premier lieu, celui de l'entrée en vigueur du SDCI. En effet, la dissolution de nombreuses Communautés de Communes ou d'agglomération consécutive à la création de nouveaux EPCI au 1er janvier 2017 conduit de facto au retrait de leur adhésion au Service. Cela concerne 11 Communautés de communes ou d'agglomération et syndicats. Les études actuellement engagées sur la plupart d'entre eux laissent à penser qu'un certain nombre devrait prochainement ré-adhérer au Service pour la poursuite de ces missions.

Deux communes ont fusionné en une Commune nouvelle, cette démarche conduisant mécaniquement au retrait des deux collectivités.

Enfin, si 18 communes ont adhéré en cours d'année, 12 communes ont souhaité se retirer du Service, le motif avancé étant que l'intercommunalité s'était dotée de services satisfaisant à leurs besoins en matière d'urbanisme. A noter que certaines communes se sont retirées alors même que les missions engagées avec elles ne sont pas achevées. Celles-ci seront donc prises en charge par l'intercommunalité devenue compétente.

Parallèlement, la Communauté de Communes d'Hasparren et la Communauté d'Agglomération de PAU-PYRENEES ont adhéré pour être accompagnées sur la réalisation de modifications de documents d'urbanisme sollicitées par certaines de leurs Communes membres. Il faut souligner que ces dernières missions ont pu être réalisées dans un délai très contraint et en bonne intelligence car l'ensemble des intervenants – intercommunalités et communes - ont participé de concert à la conduite des études.

2. Effectifs du Service

En fin d'année 2016, l'effectif du Service était le suivant :

- un chef de Service ;
- sept chargés d'études dont un à 80 % ;
- un référent en matière d'application du droit des sols ;
- trois instructrices du droit des sols ;
- un consultant du Service Administratif Intercommunal à hauteur de 30 % de son temps ;
- un géomaticien du Service Informatique Intercommunal à hauteur de 30 % de son temps ;
- une secrétaire du Service Administratif Intercommunal à hauteur de 20 % de son temps.

Il faut souligner que l'une des chargées d'études, spécialisée en études environnementales, a été recrutée après qu'elle a effectué durant quelques mois un stage dans le Service.

Le Service a donc terminé l'année 2016 avec un effectif en hausse de trois personnes (deux chargés d'études de documents d'urbanisme et une instructrice des autorisations d'urbanisme) par rapport à l'an dernier, au cours duquel deux personnes supplémentaires avaient déjà été accueillies. Le Service a donc connu un accroissement de 70 % de ses effectifs en deux ans, ceci afin d'effectuer de nouvelles prestations, de pallier l'absence d'un personnel en arrêt de travail (un agent depuis le mois de septembre et un autre depuis le mois d'octobre) mais aussi pour satisfaire, dans des délais raisonnables, à un volume de sollicitations soutenu.

A noter que le plan de charge prévisionnel du Service pour les mois à venir, notamment en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, a conduit au recrutement, à compter de début janvier et pour une période limitée à trois mois, de deux instructeurs supplémentaires destinés à conforter l'équipe en place (décisions prises en Comité Syndical lors de sa séance du 8 décembre 2016 et par le Président le 3 janvier dernier pour faire face à une situation d'urgence). Toutefois, compte tenu des sollicitations de deux collectivités intervenues en toute fin d'année 2016 et au début de janvier 2017, mais aussi du risque de prolongation de l'arrêt de travail de l'un des deux agents du Service actuellement absents, il est proposé une prolongation de 6 mois de ces deux contrats pour raison d'accroissement temporaire d'activité en matière d'instruction.

3. Activité du Service

a) Les interventions effectuées au titre de l'abonnement

Environ 115 collectivités ont sollicité le Service au titre l'abonnement, ce qui est moins qu'en 2015 (149 collectivités). On dénombre 256 questions différentes (98 adressées aux chargés d'études en planification et 158 aux agents s'occupant du droit des sols), soit davantage qu'en 2015 (176). Ce décompte ne relève que les questions les plus « techniques ».

La majorité des questions a porté sur l'application du droit des sols (régime des autorisations d'urbanisme). S'agissant des questions relevant de la planification, elles étaient essentiellement motivées par le cadre réglementaire en vigueur, en évolution constante (problématiques introduites par les lois ALUR, LAAAF et Macron relatives aux possibilités de construire offertes dans le cadre de PLU(i)).

Le Service a souvent été interpellé au sujet des incertitudes concernant la conduite et la réalisation des études de documents d'urbanisme résultant des effets conjugués de la mise en place au 1er janvier 2017 du schéma départemental de coopération intercommunale prévue par la loi NOTRe du 7 août 2015 (fusion des intercommunalités) et de la loi ALUR (transfert éventuel de compétence en matière de PLU et de cartes communales au sein de ces mêmes collectivités).

Les questions ont aussi porté sur la pertinence de l'élaboration de PLU Intercommunaux vis-à-vis de laquelle les collectivités vont être en situation, dans quelques cas, d'avoir à s'exprimer à échéance du 27 mars 2017.

L'autre sujet de préoccupation majeure des collectivités a été les conséquences de la non compatibilité de PLU en vigueur avec les dispositions des lois « Grenelle » à compter du 1er janvier 2017.

Ces thématiques ont mobilisé de façon importante les agents du Service et ont pu se traduire par des rencontres avec des élus, en collectivités (Communes des territoires du pays de Sauveterre-de-Béarn, de la Vallée d'Ossau).

Par ailleurs, le Service a été sollicité pour une assistance dans la consultation de bureaux d'études en vue de la réalisation de documents d'urbanisme (Bardos, Aicirits-Camou-Suhast, Mouguerre).

Une information régulière a aussi été apportée au travers de la Newsletter du Service visant à alerter les collectivités adhérentes sur les points essentiels de l'actualité juridique en matière d'urbanisme.

Il faut enfin ajouter à cela les interventions diverses comme les échanges avec les partenaires publics et organismes externes (principalement les services de l'Etat).

b) Les interventions au titre des contributions supplémentaires

Dans ce cadre, le Service est intervenu :

- Dans la réalisation directe de documents d'urbanisme :
 - 12 cartes communales (contre 10 en 2015), dont certaines ont été achevées en cours d'année : Argelos, Arrast-Larrebieu, Aydie, Béguios, Castetnau-Camblong, Gabaston, Gabat, Gurs, Larribar-Sorhapuru, Lohitzun-Oyhercq, Riupeyrus, Saint-Laurent-Bretagne ;
 - 16 révisions ou élaborations de PLU (contre 14 en 2015), tous en cours d'études : Ahetze, Andoins, Amorots-Succos, Baudreix, Bénéjacq, Etsaut, Garris, Morlaàs, Nay, Pomps, Rébénacq, Rontignon, Saint-Castin, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Soumoulou, Urrugne ;
 - 10 modifications et 5 modifications simplifiées de PLU ou de POS (contre 17 en 2015) concernant 7 communes de la Communauté de Communes du Miéy-de-Béarn (Arbus, Artiguelouve, Ahetze, Laroin, Poey-de-Lescar, Saint-Faust, Siros et Uzein), 3 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren (Ayherre, Briscous, La Bastide-Clairence), 2 communes de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (Lasseube et Ledeuix), 1 commune de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées (Lescar), ainsi que les communes d'Aste-Béon, Bedous, Lagos. 16 dossiers ont été approuvés en cours d'année.

- Dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage :

Un accompagnement pour 6 dossiers d'élaboration ou de révision de PLU : Arbonne, Arcangues, Itxassou, Lees-Athas, Navailles-Angos et Sames.

A noter la finalisation de la révision de la carte communale d'Orègue et l'accompagnement procédural pour son approbation.

➤ Au titre de l'instruction des autorisations d'urbanisme :

- La mise à disposition, en temps partagé, de 2 agents du Service d'Urbanisme Intercommunal en capacité d'assurer l'ensemble des tâches liées à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme auprès des Communautés de Communes du Pays-de-Nay et des Luys-en-Béarn (jusqu'en septembre 2016 pour cette dernière).
- La mission complète de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme assurée pour les communes de Bidarray, Eaux-Bonnes, Espès-Undurein, Espoey, Garris, Gère-Belesten, Ger, Lacarre, Laruns, Nousty, Pontacq, Rébénacq, Sainte-Engrâce, Saint-Palais, Sauguis-Saint-Etienne, Soumoulou, Tardets-Sorholus.

En ce qui concerne la planification (conduite de procédures de PLU et de cartes communales), les demandes d'interventions pour des révisions de PLU ont été motivées par le souhait des collectivités de mettre en compatibilité leur document avec le cadre réglementaire en vigueur (lois Grenelle, ALUR). Les démarches d'élaboration de PLU ou de cartes communales révèlent plutôt une volonté d'anticiper le transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme. Les procédures courtes (modifications, modifications simplifiées), encore nombreuses cette année, ont été engagées, dans de nombreux cas, pour profiter des nouvelles possibilités d'aménagement offertes par la loi (possibilité de réaliser des annexes et /ou extensions pour les habitations situées en zone agricole ou naturelle, possibilité offerte à d'anciens bâtiments agricoles de pouvoir être transformés en habitation).

S'agissant des nouvelles missions d'instruction des autorisations d'urbanisme, on peut noter celle assurée auprès de la commune de Bidarray qui a fait appel au service depuis la fin du mois de janvier 2016, pour une prestation dite « B », correspondant à une instruction des actes assurée directement depuis l'Agence. En ce qui concerne la prestation de mise à disposition d'un agent instructeur auprès de la collectivité à hauteur d'un mi-temps, il faut rappeler la fin de la mission conventionnée en juin 2015 avec la Communauté de Communes des Luys-en-Béarn à compter du 1er octobre dernier, et le départ de l'instructeur mis à disposition de cette Communauté.

Par ailleurs, le logiciel d'instruction R'ADS a été mis en place sur la Commune d'Anglet en février dernier.

A la fin de l'année 2016, seule la Communauté de Communes du Pays de Nay faisait appel au Service pour la prestation de mise à disposition d'un agent instructeur (prestation « A »). Quant à la prestation « B », assurée directement depuis l'Agence, elle intéressait 17 communes réparties sur les territoires d'Amikuze, Garazi-Baigorri, Ousse-Gabas, Soule-Xiberoa et de la Vallée d'Ossau (Cf. tableau ci-après).

4. Les finances

Après un excédent d'environ 8000 € en 2015, le Service clôture l'exercice 2016 avec un excédent d'environ 44 000 €. Ce résultat reflète les nombreuses sollicitations intervenues en cours d'année en matière de planification, accroissant notablement le plan de charge alors même que l'effectif était réduit à compter du mois de septembre en raison de l'arrêt de travail d'un agent.

Pour le service rendu en 2016 en ce qui concerne l'instruction des autorisations d'urbanisme directement depuis l'Agence (prestation « B ») dont le coût varie annuellement en fonction du nombre d'EPC moyen traité par commune au cours des trois dernières années, il s'est appuyé en 2016 sur les données indiquées dans le tableau suivant (moyenne des EPC traités sur les années 2013, 2014 et 2015) :

COLLECTIVITE	PC13	PA13	PD13	DP13	CUa13	CUb13	PC14	PA14	PD14	DP14	CUa14	CUb14	PC15	PA15	PD15	DP15	CUa15	CUb15	EPC/an
BIDARRAY	5	0	0	7	13	4	9	0	0	3	12	4	10	0	1	9	12	3	16,60
EAUX-BONNES	3	0	0	11	74	5	3	0	0	9	48	2	6	0	2	9	88	1	26,40
ESPES-UNDUREIN	7	0	0	14	6	6	4	0	0	5	4	3	2	0	0	3	7	3	12,2
ESPOEY	8	4	0	19	0	7	19	4	0	20	0	11	23	1	0	19	10	10	38,20
GARRIS	1	0	0	1	1	2	1	0	0	4	0	4	6	0	0	5	3	3	6,50
GER	19	3	0	28	0	21	14	0	0	28	0	12	36	1	0	27	0	41	53,80
GERE-BELESTEN	2	0	0	11	0	5	3	0	0	4	0	5	2	0	0	2	0	1	7,80
LACARRE	2	0	0	4	4	5	1	0	0	1	2	1	1	0	0	1	1	0	4,00
LARUNS	10	2	0	23	34	5	22	1	0	15	36	6	7	0	0	15	29	9	35,80
NOUSTY	22	2	0	37	0	5	13	1	0	25	0	4	16	1	0	29	10	2	42,00
PONTACQ	13	1	0	41	0	15	15	1	0	43	0	5	13	1	0	21	0	5	42,7
REBENACQ	7	0	0	12	10	2	6	0	0	6	6	3	7	0	0	4	14	1	14,60
SAINTE-ENGRÂCE	7	0	0	4	1	4	2	0	0	4	2	2	2	0	0	4	2	0	7,60
SAINT-PALAIS	11	1	0	18	19	12	19	0	0	22	30	12	20	0	0	21	35	8	41,20
SAUGUIS-ST-ETIENNE	1	0	0	1	0	3	3	0	0	2	10	4	3	0	0	2	4	1	5,5
SOUMOULOU	16	0	0	18	1	3	10	2	0	24	0	5	13	1	0	37	0	5	34,40
TARDETS-SORHOLUS	3	0	0	10	5	2	3	0	0	12	8	1	5	0	0	2	10	4	11,80

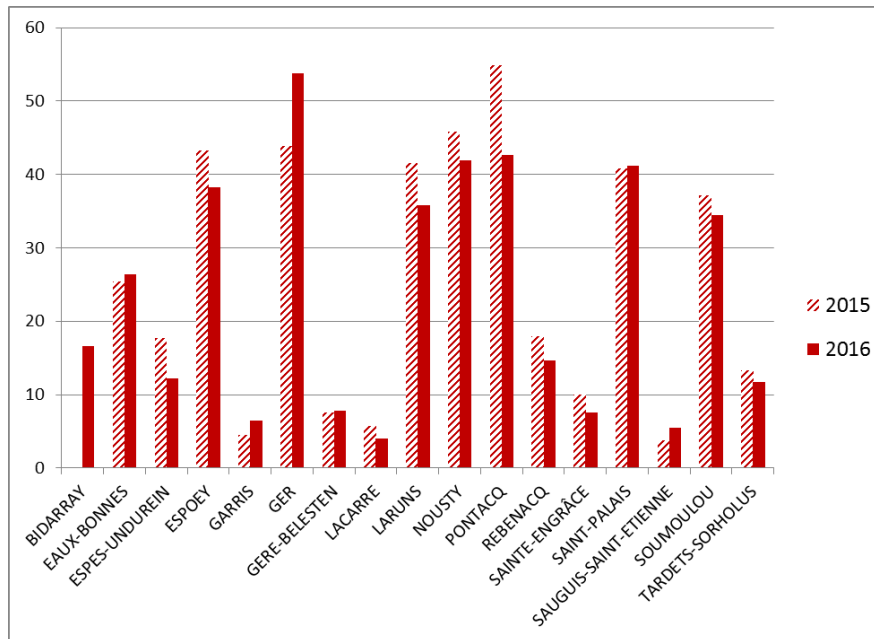
PC13 : nombre de permis de construire instruit en 2013

PA14 : nombre de permis d'aménager instruit en 2014

PD15 : nombre de permis de démolir instruit en 2015

etc...

Pour mémoire, la prestation « B » est rémunérée par chaque collectivité en fonction du nombre moyen d'Equivalents-Permis de Construire (EPC) instruits par an (moyenne des trois dernières années) et sur la base d'un coût du service pour 2016 fixé à 193 € par Equivalent-Permis de Construire (EPC), compte tenu des charges de fonctionnement et d'investissement liées à ce service. Le graphe suivant indique l'évolution du nombre moyen d'actes traités par commune sur les périodes 2012 / 2014 (ayant donné lieu à la facturation de 2015) et 2013 / 2015 (ayant donné lieu à la facturation de 2016).



Evolution de la moyenne du nombre d'Equivalent-Permis de Construire (EPC) traités par commune sur les périodes 2012/2014 et 2013/2015 ayant donné lieu aux facturations en 2015 et 2016.

S'agissant du nombre d'actes traités par les agents dans le cadre de la prestation « B », il est de 414,9 EPC pour l'année 2016.

A noter que si les instructeurs en charge de traiter les actes dans le cadre de cette prestation « B » devait représenter 1,25 Equivalent-Temps Plein sur l'année (sans compter l'assistance et la supervision des dossiers assurés par le référent en matière d'application du droit des sols), le fonctionnement du Service a dû s'adapter à compter du mois d'octobre pour pallier le départ pour une collectivité de l'un des agents en charge de l'instruction et l'arrêt de travail d'un autre agent souffrant d'une blessure corporelle, et ce, pour assurer au mieux la continuité du service rendu.

Cette situation a aussi affecté la prestation de type « A » assurée auprès de la communauté du Pays-de-Nay qui a été directement concernée par l'agent en arrêt de travail. Les jours de présence de l'agent qui n'ont pas été assurés au 4ème trimestre 2016 le seront au cours de l'année 2017.

5. Les perspectives

L'activité du Service en 2017 en matière de planification devrait s'appuyer en grande partie sur la trajectoire dessinée en fin d'année, si tant est que les EPCI à qui a échu la compétence de la réalisation des documents d'urbanisme confirment la poursuite des études. S'agissant des prévisions budgétaires, celles-ci s'appuient naturellement sur les missions ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une convention, les missions engagées l'année dernière étant présumées se prolonger, le cas échéant par un portage de l'EPCI nouvellement compétent. Les incertitudes actuelles conduisent néanmoins à rester prudent sur l'estimation du volume de prestations qui sera réalisé en fin d'année.

A noter qu'au moment où entrent en vigueur les arrêtés préfectoraux portant création ou extension de 8 Communautés de Communes ou d'Agglomération, là où la carte de l'intercommunalité précédente en comptait 27, le service est en capacité d'apporter, en étant à proximité des territoires, l'ensemble des compétences techniques requises pour l'élaboration de documents d'urbanisme, dont aucune autre structure départementale, publique ou privée,

ne dispose de façon aussi intégrée, que ce soit dans ses capacités d'analyse des territoires (exploitation de données issues de la matrice cadastrale, analyse environnementale, Système d'Information Géographique, outils de création graphique), ses méthodes de travail (évaluation du potentiel de densification des espaces urbanisés intégrant un critère de mutabilité, compétence d'un architecte pour la réglementation de la forme urbaine et l'élaboration des orientations d'aménagement), de conduite de projet et d'accompagnement procédural.

En ce qui concerne les prestations d'instructions des autorisations d'urbanisme, comme cela était pressenti, les dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 concernant la fin de la mise à disposition des services de l'Etat conjuguées aux effets de la loi NOTRe ont conduit à de nouvelles sollicitations de la part de collectivités. La Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES fait ainsi appel au service pour la mise à disposition de deux agents à hauteur d'un mi-temps chacun (prestation « A ») depuis le 1er janvier 2017.

Quant à la Communauté de Communes du NORD EST BEARN, elle fait désormais appel au Service pour qu'il assure, dans le cadre de la prestation « B », l'instruction de 8 communes de son territoire qui dispose désormais de la compétence en matière de délivrance des actes (Aast, Barzun, Gomer, Labatmale, Limendous, Livron, Lourenties, Lucgarier). Cela représente environ 86 Equivalents-Permis de Construire (EPC) à traiter par an. Enfin, quatre Communes de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE (Came, Licq-Athérey, Viodos-Abense-de-Bas et Uhart-Cize) se sont déclarées intéressées par cette prestation qui est assurée depuis le 1^{er} janvier (représentant un volume supplémentaire d'environ 82 EPC par an).

A souligner que l'ensemble de ces missions d'instruction et les contraintes de fonctionnement qui y sont liées (continuité du service, mise à disposition de personnel en collectivités) ont conduit, à ce stade, à prévoir un dimensionnement du service qui laisse présager un possible déficit de fonctionnement à échéance de la fin d'année.

Enfin, s'agissant du logiciel d'instruction R'ADS, les communautés de Communes des LUYS EN BEARN et du PAYS DE NAY ont demandé l'ouverture de comptes supplémentaires (comme le rend possible le marché à bons de commande passé en 2015 avec le prestataire, la société SIRAP) afin de satisfaire aux nouveaux besoins qui se sont déclarés sur leur territoire respectif depuis le début de l'année.

M. GAIRIN se réjouit de la nouvelle collaboration de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES avec l'Agence et rajoute que toute nouvelle mission, comme la mise à disposition d'instructeurs, est une bonne chose pour cette dernière.

M. BORDES voit même ici un autre champ d'intervention qui serait celui de la formation d'agents instructeurs récemment arrivés dans les intercommunalités.

M. MORA, sans bien entendu remettre en question la technicité du Service d'Urbanisme Intercommunal, se dit étonné que la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES ait dû faire appel à ce Service car il pensait que ce dossier pouvait être traité en interne.

M. DORKEL souligne que l'intervention auprès de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES est réduite aujourd'hui à l'instruction car le Service a achevé la modification du Plan d'Occupation des Sols de LESCAR pour le compte de la Communauté.

M. DORKEL précise que si la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES a fait appel au Service d'Urbanisme de l'Agence en matière de planification, c'est en raison certes de l'expertise mais aussi de la grande réactivité. Par ailleurs, la Communauté de Communes du PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT BEARN lui a fait part de leur besoin de mise à disposition d'un instructeur de l'Agence pour une durée de 3 mois, en remplacement d'un agent momentanément arrêté pour raisons de santé.

M. MORA quitte la séance à 11 h 00 et donne pouvoir à M. SANZ.

E. SERVICE VOIRIE ET RESEAUX INTERCOMMUNAL

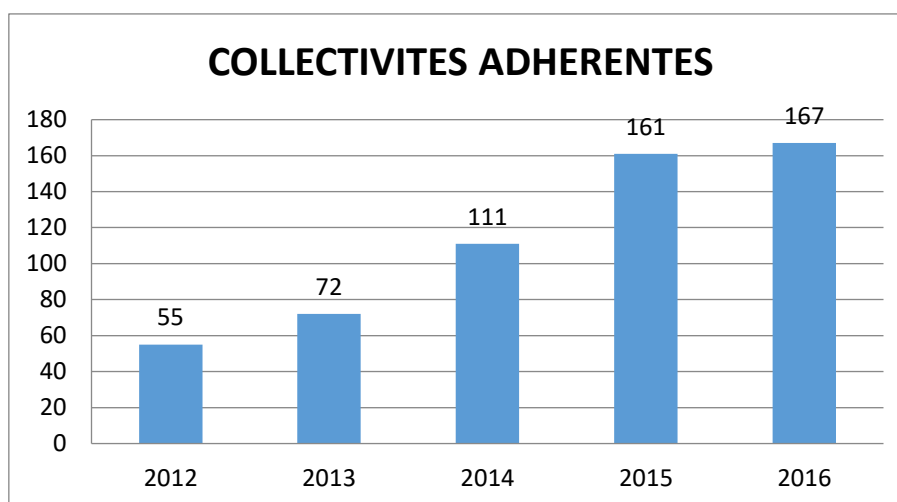
Le bilan d'activité ci-après est présenté par Jérôme BRUSQUE, responsable du Service.

1. Collectivités adhérentes

Le Service compte à ce jour 167 adhérents. En 2015, il avait clôturé l'exercice avec 161 adhérents.

On peut considérer que l'année 2016 correspond à une année de stabilisation des adhérents.

Evolution des adhésions depuis 2012 :



2. Effectif du Service

L'année 2016 constitue la cinquième année de plein exercice. Une chargée d'opération, un dessinateur projeteur et une secrétaire sont venus renforcer le Service.

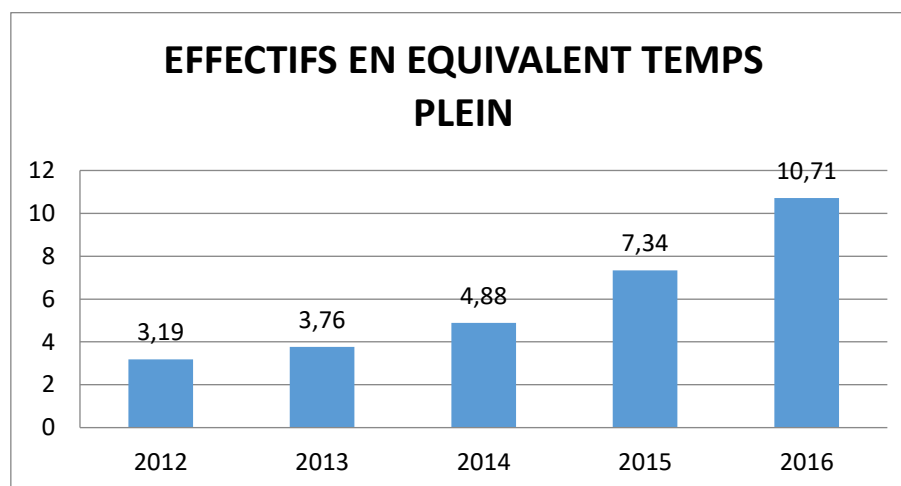
Le Service a fonctionné avec l'effectif suivant :

- 1 chef de Service à temps plein,
- 1 adjoint au chef de Service, chargé d'opérations, à temps plein,
- 1 chargée d'opérations à 80 % qui est partie en congé de maternité en novembre,
- 4 chargés d'opérations à temps plein,
- 1 chargée d'opérations à temps plein sur 4 mois,

- 1 technicien dessinateur-projeteur à temps plein,
- 1 technicien dessinateur-projeteur à temps plein sur 5,5 mois,
- 1 juriste du Service Administratif Intercommunal à 25 %,
- 1 secrétaire à temps plein sur 9 mois,
- 1 secrétaire à temps plein.

Depuis le mois de novembre 2016, les 2 secrétaires du Service sont mises à disposition du Service Technique Intercommunal à hauteur de 10 % de leur temps de travail.

Evolution des effectifs depuis 2012 :



3. Activité du Service

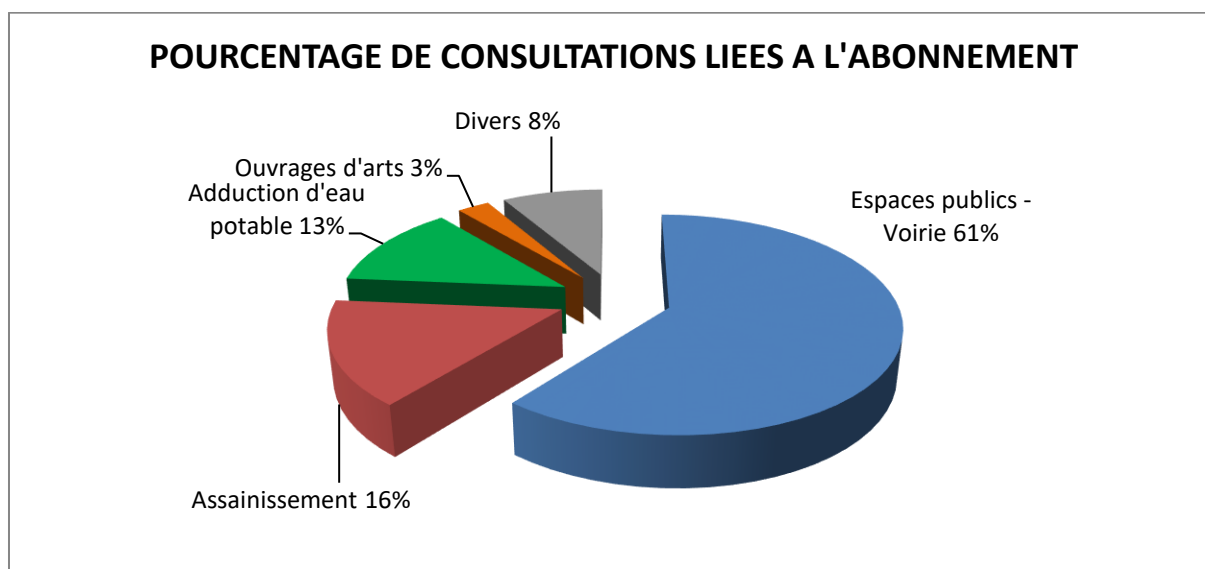
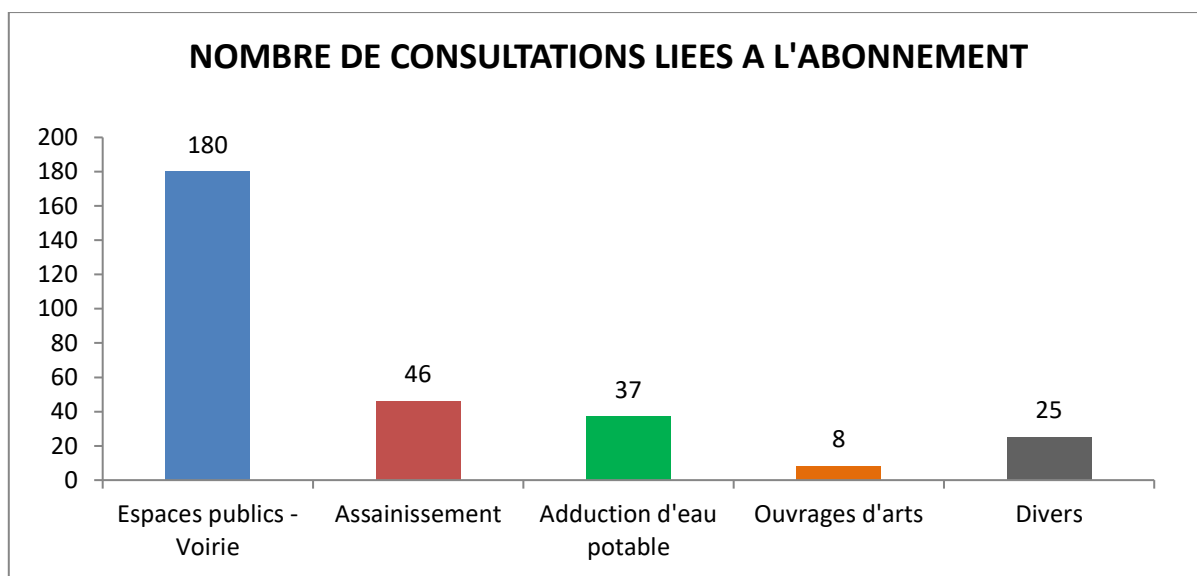
a) Les interventions menées au titre de l'abonnement

En 2016, le Service a répondu à 296 sollicitations de collectivités (256 en 2015, 217 en 2014, 150 en 2013 et 168 en 2012) qui ont nécessité 307 demi-journées de travail (350 en 2015, 573 en 2014, 318 en 2013 et 165 en 2012).

On constate que le nombre d'interventions au titre de l'adhésion a encore augmenté. Les prestations offertes dans le cadre de l'adhésion concernaient : des questions juridico-techniques, des programmations pluriannuelles de travaux, des chiffrages divers, des esquisses d'aménagement, des mises à jour annuelles du tableau de classement de la voirie communale, des demandes de permissions de voirie et d'arrêtés de circulation, des règlements de Service, des rapports sur la qualité et le prix des services d'eau potable et d'assainissement, des études de sécurisation routière et de circulation, des expertises et des appuis techniques divers, etc...

Répartition par thème :

DOMAINE	NOMBRE DE CONSULTATIONS LIEES A L'ABONNEMENT	POURCENTAGE DE CONSULTATIONS LIEES A L'ABONNEMENT
Espaces publics -Voirie	180	61%
Assainissement	46	16%
Adduction d'eau potable	37	13%
Ouvrages d'arts	8	3%
Divers	25	8%
TOTAL	296	100%



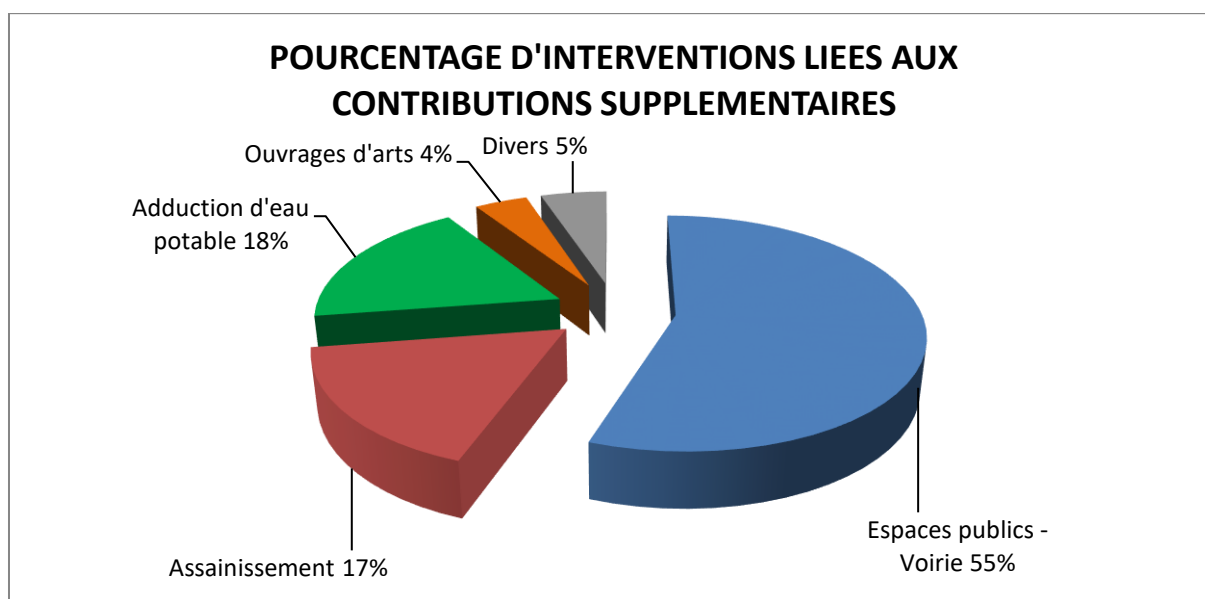
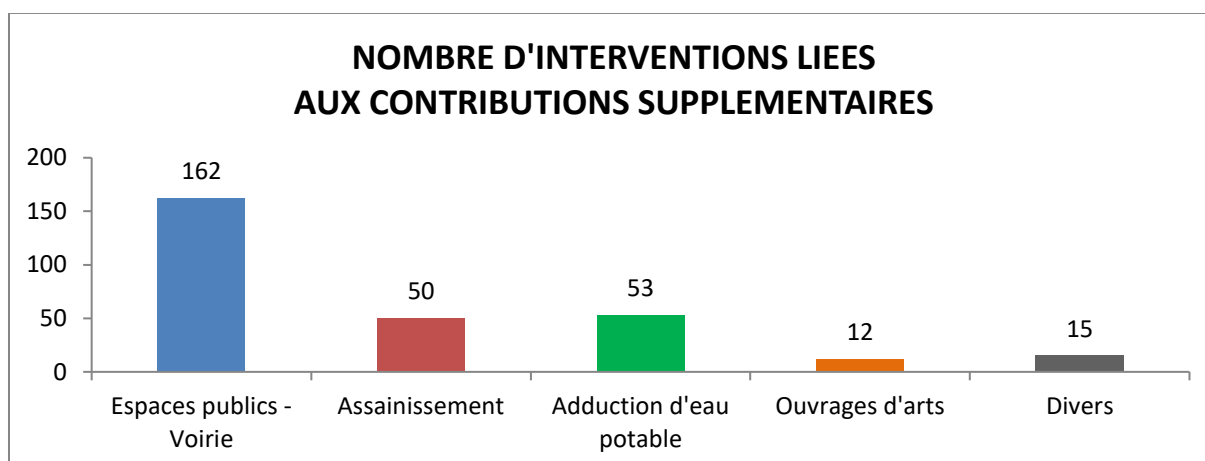
Le Service a essentiellement été sollicité en matière de voirie, d'assainissement et d'eau potable comme les années précédentes.

b) Les missions financées par les contributions supplémentaires

Le Service est intervenu pour 292 projets en 2016 (185 en 2015, 68 en 2014, 35 en 2013 et 40 en 2012). On peut noter une nette augmentation des sollicitations.

Répartition des projets par thème :

DOMAINE	NOMBRE D'INTERVENTIONS LIEES AUX CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES	POURCENTAGE D'INTERVENTIONS LIEES AUX CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES
Espaces publics - Voirie	162	55%
Assainissement	50	17%
Adduction d'eau potable	53	18%
Ouvrages d'arts	12	4%
Divers	15	5%
TOTAL	292	100%



En 2016, les agents du Service ont été mis à disposition des collectivités pour 1 785 demi-journées (1389 en 2015, 835 en 2014, 715 en 2013 et 442 en 2012). Ceci, pour un montant de 437 185 € (192 885 € en 2014, 160 160 € en 2013 et 96 002 € en 2012). Le nombre de demi-journées mises à disposition des collectivités a sensiblement augmenté entre 2015 et 2016.

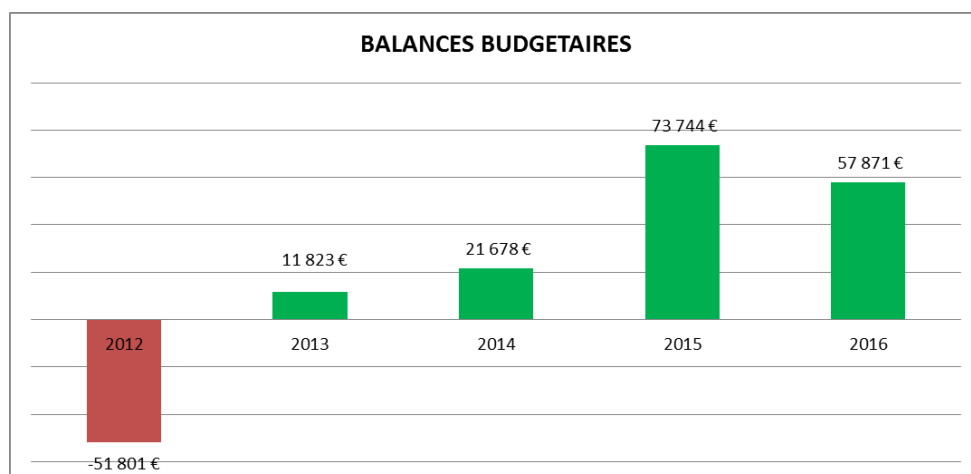
4. Les finances

Le Service clôture l'exercice 2016 avec un excédent de 57 871,15 € (73 744,12 € en 2015, 21 677,62 € en 2014, 11 822,69 € en 2013 et déficit de 51 800 € en 2012), résultat plus favorable que la prévision budgétaire qui prévoyait un excédent de 26 700,00 €.

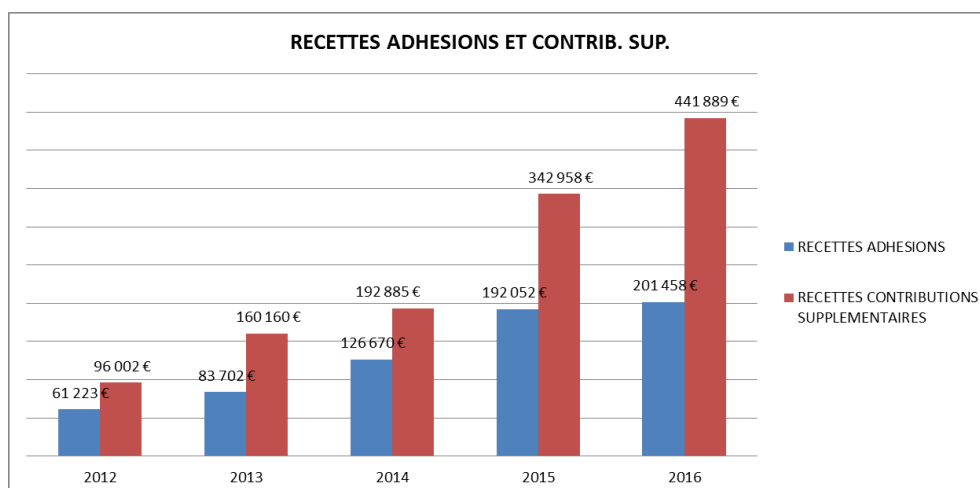
Concernant le fonctionnement, celui-ci présente un excédent de 41 576,51 €. Ceci s'explique par des dépenses prévues non réalisées (recrutement retardé d'agents et travaux d'investissement généraux non réalisés). Les recettes liées aux adhésions et aux contributions supplémentaires se sont avérées sensiblement équivalentes aux prévisions.

Les dépenses d'investissement ont été contenues et les recettes sont abondées par les retours sur amortissement des années précédentes. Cette section présente ainsi un excédent de 16 294,63 €.

Evolution des balances budgétaires :



Evolution des recettes liées aux adhésions et contributions supplémentaires :



5. Perspectives

Le visage de l'intercommunalité en pleine mutation complique l'exercice prévisionnel. La nouvelle architecture tarifaire de l'Agence associée à la disparition de certaines Intercommunalités et Syndicats font mathématiquement perdre au Service 35 000 € de recettes liées aux adhésions dès ce début d'année 2017.

La loi NOTRe impacte directement le Service en matière de compétence assainissement, qui basculera pour certaines des communes aux intercommunalités dès le 1^{er} janvier 2018. Pour l'eau potable, la situation est moins lisible et cela dépend des territoires. Dans tous les cas, les compétences eau potable et assainissement seront exercées par les Intercommunalités ou par les quelques Syndicats restant en 2020. Le Service prend donc contact avec les techniciens de ces collectivités.

Globalement, la mutation des intercommunalités fusionnées doit s'organiser tout au long de l'année 2017. La période n'est pas propice à l'investissement et au lancement d'opérations structurantes.

De plus, le nouveau règlement d'aide du Département en matière d'eau potable, d'assainissement, de voirie et d'aménagement d'espaces publics, qui conditionne l'émergence de nouveaux projets, n'est pas encore connu.

M. GAIRIN indique que le Département veut créer un service voirie qui ferait une forte concurrence à l'Agence et qu'il ne s'agirait pas de devoir choisir dans ce domaine entre le Département et l'Agence. Il s'interroge sur la suite.

M. BORDES signale que le Département, au cours d'une récente réunion à laquelle il a assisté, a précisé ne vouloir en aucun cas faire concurrence à l'Agence.

M. BRUSQUE indique que le Service investit de nouveaux champs d'intervention pour les collectivités, avec notamment la structuration d'une mission d'aide à la Défense Extérieure Contre l'Incendie avec la collaboration du SDIS64.

M. GAIRIN souhaite que cette réflexion sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie soit en lien avec les questions d'urbanisation et notamment le dimensionnement suffisant des réseaux d'eau potable.

M. LAURONCE, en sa qualité de Président d'un syndicat intercommunal d'eau potable, pense que le surdimensionnement d'un réseau d'adduction en eau potable pour des raisons de défense incendie pose un problème de financement, les subventions des partenaires étant liées au seul dimensionnement des nécessités en eau potable.

F. SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

Un point est fait par Mme ARPAILLANGE, responsable du Service.

La hausse régulière des effectifs de la collectivité avait entraîné la création d'un emploi permanent supplémentaire au sein du Service qui est, pour rappel, composé à ce jour :

- d'un emploi permanent de responsable de service ;
- d'un emploi permanent de gestionnaire de carrière et de chargé de la paie ;
- d'un emploi permanent de chargé de la comptabilité et du secrétariat ;
- d'un emploi permanent à temps non complet (80 %) d'assistant secrétariat ;
- d'un emploi non permanent à temps non complet (50 %) de chargé de missions pour les archives pour une durée de 6 mois qui sera soumis à proposition de reconduction pour la même durée un peu plus tard dans le rapport.

Au 31 décembre 2016, la collectivité comptait 80 agents (contre 64 au 31 décembre 2015). Il est inutile de préciser que l'augmentation des effectifs a entraîné une activité supplémentaire très importante au niveau des missions liées à la gestion du personnel et à l'élaboration et au suivi budgétaire : comptabilité, paies, arrêtés, suivi des carrières, gestion des congés et des absences, maladie, instances, travaux, prévisions budgétaires, suivi de la formation, accueil des agents, opérations de recrutement, assurances, etc.

L'activité du Service sur l'année 2016 a donc été particulièrement accrue, d'autant plus que le poste de chargé de la comptabilité et du secrétariat n'a été pourvu qu'au mois de septembre.

Concernant le coût du Service par agent, il faut ajouter au Service à proprement parler ce qui relève des moyens généraux : direction, informatique interne, assistant de prévention ainsi que tous les coûts qui ne peuvent être affectés à un service en particulier. Ce coût s'élève en 2016 à 7 540 €, alors qu'il était de 7 990 € en 2015 et de 9 312 € en 2014. Ceci s'explique par le fait que même si le Service s'est étoffé afin de répondre aux besoins en matière de personnel, de comptabilité et de budget et que mécaniquement le différentiel dépenses-recettes des charges indirectes a augmenté, il est réparti sur un plus grand nombre d'agents.

M. CASSOU remercie Mme ARPAILLANGE et souligne s'il ne s'agit pas d'un Service "producteur" auprès des collectivités comme les cinq autres, il n'en reste pas moins que son rôle permet à ces derniers d'être totalement efficaces.

Aucune question complémentaire n'étant appelée, M. CASSOU remercie l'ensemble des responsables de service pour leur présentation et il propose au Comité Syndical d'approuver les bilans d'activité présentés.

Les bilans d'activité pour l'année 2016 sont approuvés à l'unanimité.

M. COURREGES quitte la séance à 11 h 25 et donne pouvoir à M. HUNAUT.

4. MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DU SERVICE VOIRIE ET RESEAUX INTERCOMMUNAL

Il est exposé qu'il s'agit ici d'élargir l'assistance technique et administrative forfaitaire à tous les types de travaux, en sus de la voirie, qui est aujourd'hui la seule visée. Ceci permettra d'y intégrer notamment l'eau potable, l'assainissement, les ouvrages d'art, les espaces verts...

Le but étant d'assouplir les conditions de mise à disposition des agents du Service sous couvert d'une convention entre l'Agence et la Collectivité.

Il est donc proposé au Comité Syndical de modifier le règlement d'intervention du Service Voirie et Réseaux Intercommunal comme suit :

REGLEMENT D'INTERVENTION DU SERVICE VOIRIE ET RESEAUX INTERCOMMUNAL

(...)

ARTICLE 3 : La collectivité adhérente participe aux dépenses du Service Voirie et Réseaux Intercommunal par deux contributions :

(...)

➤ Des participations supplémentaires pour certaines interventions

À partir du 1er janvier 2017 cette participation est fixée à 250 euros par demi-journée d'intervention. Cette participation est appelée au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

1 - assistance technique et administrative pour marchés de travaux courants ~~de voirie~~ : à partir du 1er janvier 2017, cette participation est fixée comme suit :

(...)

Dans le cas de travaux complexes nécessitant des études particulières ~~et/ou~~ au-delà de 108 000 € TTC*, la mise à disposition des agents du Service pourra être réalisée sous couvert d'une convention conclue entre l'Agence et la Collectivité.

(...)

2 - une contribution supplémentaire pour toutes les interventions autres que celles réalisées dans le cadre de l'abonnement ou de l'assistance pour marchés de travaux courants ~~de voirie~~ sus énumérés.

(...)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les modifications du règlement d'intervention pour le Service Voirie et Réseaux Intercommunal telles que proposées ci-dessus.

5. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Il est indiqué que le départ d'un agent exerçant les fonctions d'informaticien au Service Informatique Intercommunal à compter du 1er mars pour cause de mutation dans une autre collectivité nécessite d'assurer son remplacement.

Il est donc proposé au Comité Syndical de créer un emploi permanent d'informaticien à temps complet sur le grade d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la création de cet emploi.

6. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

A/ Service Informatique Intercommunal

Il est exposé que l'activité du Service Informatique Intercommunal liée à la création de sites internet ainsi que la refonte du site internet de la collectivité nécessite de créer un emploi non permanent à temps complet de développeur web pour une durée de 12 mois, dont la rémunération maximale est basée sur l'indice brut 378.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les termes du contrat ci-dessous et d'autoriser le Président à le signer.

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

établi en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale

(Accroissement temporaire d'activité)

ENTRE l'Agence Publique de Gestion Locale, représentée par son Président, M. Michel CASSOU, dûment habilité à cette fin par délibération du Comité Syndical en date du 7 février 2017, soumise au contrôle de légalité le et affichée le

ET M/Mme., né(e) le à demeurant à

Considérant que M/Mme, remplit les conditions générales de recrutement prévues à l'article 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, et qu'il a satisfait à la visite médicale d'embauche auprès du Docteur, médecin généraliste agréé.

Il est exposé ce qui suit :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité et ce pour une durée maximale d'un an par période de 18 mois consécutifs.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - ENGAGEMENT - ATTRIBUTIONS

Du au, M/Mme est engagé(e) par l'Agence Publique de Gestion Locale en qualité de "webmaster" à temps complet pour accompagner la démarche visant à mettre en œuvre les besoins de l'Agence dans la démarche de refonte de son site Internet. Il assurera ses fonctions sous l'autorité du Président ou des personnes déléguées par lui.

ARTICLE 2è - CONGES ANNUELS

Il/Elle bénéficiera pour la période de 27 jours ouvrés de congés annuels. Lorsqu'en raison des nécessités de fonctionnement du service, l'agent n'aura pu prendre tout ou partie des congés annuels, une indemnité compensatrice sera versée égale à 10 % de la rémunération brute, le cas échéant proratisée par rapport au nombre de jours de congés annuels non pris. Elle sera versée en fin de contrat.

ARTICLE 3è - REMUNERATION

Il/Elle percevra une rémunération maximale calculée sur la base de l'indice brut 378, majoré (au 1^{er} janvier 2013) 348, applicable dans la fonction publique.

Le régime indemnitaire sera fixé par arrêté du Président.

Il/Elle percevra, le cas échéant, le supplément familial de traitement.

ARTICLE 4è - SECURITE SOCIALE - RETRAITE

M/Mme relèvera du régime général de la Sécurité Sociale et de l'I.R.C.A.N.T.E.C.

ARTICLE 5è - RENOUELEMENT DU CONTRAT

L'autorité territoriale notifie à l'agent son intention de renouveler ou non le contrat de travail au plus tard :

- le 8^{ème} jour précédant le terme de l'engagement lorsque le contrat de travail comporte une durée inférieure à 6 mois,
- au début du mois précédant le terme de l'engagement lorsque le contrat de travail comporte une durée supérieure ou égale à 6 mois et inférieure à 2 ans.

M/Mme dispose d'un délai de 8 jours pour faire connaître son acceptation ou son refus. En cas de non réponse il sera réputé renoncer à son emploi.

ARTICLE 6è – RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

1 – Licenciement à l'initiative de la collectivité

Le licenciement sera notifié à l'agent après respect du préavis prévu par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale selon la réglementation en vigueur à la date d'effet du licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, pour inaptitude physique ou au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

2 – Démission de l'agent

La démission doit être présentée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit exprimer clairement la volonté de l'agent de démissionner. L'agent doit respecter un préavis de :

- 8 jours si la durée de service effectuée par l'agent est inférieure à 6 mois,
- 1 mois si la durée de service effectuée par l'agent est égale ou supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans.

ARTICLE 7è - AUTRES DISPOSITIONS

D'une manière générale, M/Mme se verra appliquer les dispositions de la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en tant qu'elles concernent les agents non titulaires ainsi que celles du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 8è – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET VOIES DE RECOURS

Les litiges résultant de l'application du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative et peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le respect du délai de recours de deux mois.

Fait à....., le

Le Président,

M/Mme

*Michel CASSOU
Maire de PARDIES-PIETAT*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la création de l'emploi et autorise le Président à signer le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.

B/ Service des Affaires Générales

Il est indiqué que, par délibération en date du 26 mai 2016, il a été créé un emploi non permanent de chargé des archives à temps non complet (50 %) pour le Service des Affaires Générales pour une durée de 6 mois. Ce poste avait été créé en lieu et place d'une partie de la mission « Archives » proposée par le Centre de Gestion, qui a été retenu pour assurer la partie « Formation » et « Suivi ». La partie « Classement et élimination des archives » se déroule tout à fait normalement, mais il avait été validé la possibilité en fonction de l'avancement de la mission de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois dans les mêmes conditions que précédemment, ce qui est aujourd'hui proposé.

Il est donc demandé au Comité Syndical d'approuver les termes du contrat ci-dessous et d'autoriser le Président à le signer.

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

établi en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale

(Accroissement temporaire d'activité)

ENTRE l'Agence Publique de Gestion Locale, représentée par son Président, M. Michel CASSOU, dûment habilité à cette fin par délibération du Comité Syndical en date du 7 février 2017, soumise au contrôle de légalité le et affichée le,

ET M/Mme., né(e) le à demeurant à,

Considérant que M/Mme., remplit les conditions générales de recrutement prévues à l'article 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, et qu'il/elle a satisfait à la visite médicale d'embauche auprès du Docteur, médecin généraliste agréé.

Il est exposé ce qui suit :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité et ce pour une durée maximale d'un an par période de 18 mois consécutifs.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - ENGAGEMENT – ATTRIBUTIONS

A compter du, et pour une durée de 6 mois, M/Mme est engagé(e) par l'Agence Publique de Gestion Locale en qualité de secrétaire à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires) pour assurer les missions de classement des archives de la collectivité.

Il/Elle assurera ses fonctions sous l'autorité du Président ou des personnes déléguées par lui.

ARTICLE 2è - CONGES ANNUELS

Durant cette période d'emploi, il/elle bénéficiera de 7 jours ouvrés de congés. Lorsqu'en raison des nécessités de fonctionnement du service, l'agent n'aura pu prendre tout ou partie des congés annuels, une indemnité compensatrice sera versée égale à 10 % de la rémunération brute, le cas échéant proratisée par rapport au nombre de jours de congés annuels non pris. Elle sera versée en fin de contrat.

ARTICLE 3è – REMUNERATION

Il/Elle percevra une rémunération maximale calculée à raison de la valeur de l'indice brut 341, majoré (au 1er janvier 2013) 322 applicable dans la fonction publique et, le cas échéant, le supplément familial de traitement.

Le régime indemnitaire sera fixé par arrêté du Président.

ARTICLE 4è - SECURITE SOCIALE – RETRAITE

M/Mme relèvera du régime général de la Sécurité Sociale et de l'I.R.C.A.N.T.E.C.

ARTICLE 5è - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le présent contrat cessera ses effets le au soir.

ARTICLE 6è – RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

1 – Licenciement à l'initiative de la collectivité

Le licenciement sera notifié à l'agent après respect du préavis prévu par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale selon la réglementation en vigueur à la date d'effet du licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, pour inaptitude physique ou au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

2 – Démission de l'agent

La démission doit être présentée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit exprimer clairement la volonté de l'agent de démissionner. L'agent doit respecter un préavis de :

- 8 jours si la durée de service effectuée par l'agent est inférieure à 6 mois,*
- 1 mois si la durée de service effectuée par l'agent est égale ou supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans.*

ARTICLE 7è - AUTRES DISPOSITIONS

D'une manière générale, M/Mme se verra appliquer les dispositions de la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en tant qu'elles concernent les agents non titulaires ainsi que celles du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 8è – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET VOIES DE RECOURS

Les litiges résultant de l'application du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative et peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le respect du délai de recours de deux mois.

Fait à, le

Le Président,

M/Mme

*Michel CASSOU
Maire de PARDIES-PIETAT*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le renouvellement de l'agent en poste et autorise le Président à signer le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.

C/ Service d'Urbanisme Intercommunal

Lors du dernier Comité Syndical, il avait été indiqué que le Service rencontrait des difficultés liées à l'absentéisme pour raisons de santé d'un agent instructeur officiant pour la moitié de son temps de travail pour le compte d'une collectivité avec laquelle l'Agence a conventionné. La visibilité de l'arrêt maladie dans sa totalité ne pouvant être appréciée, il avait été proposé aux membres du Comité Syndical de créer un emploi non permanent d'instructeur des autorisations d'urbanisme à temps complet pour une durée de 3 mois. Le retard à craindre sur le pôle instruction a nécessité, en plus de l'emploi pourvu, la création dans l'urgence d'un autre contrat de 3 mois. Aujourd'hui, au regard de l'activité du Service, du volume des actes à produire et de l'absence probable jusqu'au mois de septembre de l'agent instructeur absent, il est proposé au Comité Syndical de prolonger ces 2 contrats pour une durée de 6 mois chacun.

Il est donc proposé au Comité Syndical de créer deux emplois non permanents d'instructeurs des autorisations du droit des sols à temps complet dont la rémunération maximale serait basée sur l'indice brut 358, d'approuver les termes du contrat dont le projet figure ci-dessous et d'autoriser le Président à signer.

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

*établi en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale
(Accroissement temporaire d'activité)*

ENTRE

l'Agence Publique de Gestion Locale, représentée par son Président, M. Michel CASSOU, dûment habilité à cette fin par délibération du Comité Syndical en date du 7 février 2017, soumise au contrôle de légalité le et affichée le

ET

M/Mme., né(e) le à demeurant à

Considérant que M/Mme., remplit les conditions générales de recrutement prévues à l'article 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, et qu'il/elle a satisfait à la visite médicale d'embauche auprès du Docteur, médecin généraliste agréé.

Il est exposé ce qui suit :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité et ce pour une durée maximale d'un an par période de 18 mois consécutifs.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - ENGAGEMENT - ATTRIBUTIONS

A compter du et pour une durée de 6 mois, M/Mme est engagé(e) par l'Agence Publique de Gestion Locale en qualité d'instructeur/trice des autorisations du droit du sol pour le Service d'Urbanisme Intercommunal.

Il/Elle assurera ses fonctions sous l'autorité du Président ou des personnes déléguées par lui.

ARTICLE 2è - CONGES ANNUELS

Au titre de cette période d'emploi, il/elle bénéficiera de 13,5 jours ouvrés de congés annuels. Lorsqu'en raison des nécessités de fonctionnement du service, l'agent n'aura pu prendre tout ou partie des congés annuels, une indemnité compensatrice sera versée égale à 10 % de la rémunération brute, le cas échéant proratisée par rapport au nombre de jours de congés annuels non pris. Elle sera versée en fin de contrat.

ARTICLE 3è - REMUNERATION

Il/Elle percevra une rémunération maximale calculée à raison de la valeur de l'indice brut 358, majoré (au 1^{er} janvier 2013) 333, applicable dans la fonction publique et le cas échéant, le supplément familial de traitement.

Le régime indemnitaire sera fixé par arrêté du Président.

ARTICLE 4è - SECURITE SOCIALE - RETRAITE

M/Mme relèvera du régime général de la Sécurité Sociale et de l' I.R.C.A.N.T.E.C.

ARTICLE 5è - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le présent contrat cessera ses effets le au soir.

ARTICLE 6è – RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

1 – Licenciement à l'initiative de la collectivité

Le licenciement sera notifié à l'agent après respect du préavis prévu par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale selon la réglementation en vigueur à la date d'effet du licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, pour inaptitude physique ou au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

2 – Démission de l'agent

La démission doit être présentée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit exprimer clairement la volonté de l'agent de démissionner. L'agent doit respecter un préavis de :

- 8 jours si la durée de service effectuée par l'agent est inférieure à 6 mois,*
- 1 mois si la durée de service effectuée par l'agent est égale ou supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans.*

ARTICLE 7è - AUTRES DISPOSITIONS

D'une manière générale, M/Mme se verra appliquer les dispositions de la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en tant qu'elles concernent les agents non titulaires ainsi que celles du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 8è – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET VOIES DE RECOURS

Les litiges résultant de l'application du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative et peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU dans le respect du délai de recours de deux mois.

Fait à....., le

Le Président,

M/Mme

*Michel CASSOU
Maire de PARDIES-PIETAT*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la création des deux emplois non permanents et autorise le Président à signer les contrats dans les conditions énoncées ci-dessus.

7. SUBVENTION A L'APeMaC

Il est exposé que le nouveau modèle de la collectivité relatif à l'action sociale a été présenté aux membres du Comité Syndical lors de sa dernière réunion.

Pour rappel, il a été validé l'adhésion de la collectivité au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1er janvier 2017, la prise en charge de l'adhésion individuelle des agents au Comité d'Action Sociale Départemental (CAS64) et le conventionnement avec le Restaurant Inter Administratif.

Un autre élément relatif à l'action sociale avait été indiqué sans faire l'objet d'un vote formel, celui du maintien d'un financement de l'Agence en direction de l'Association du Personnel de la Maison des Communes (APeMaC) afin de maintenir le volet « Animations/Loisirs ».

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'APeMaC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le versement de la subvention à l'APeMaC dans les conditions énoncées ci-dessus pour un montant de 3 000 €.

8. BUDGET PRIMITIF 2017

Il est présenté au Comité Syndical le projet de budget primitif pour l'année 2017 qui a été établi en tenant compte des éléments évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, savoir :

L'exercice 2016 se solde par un excédent de 496 780,27 €. Pour rappel, l'exercice 2015 s'était soldé par un excédent de 27 305,89 €.

L'estimation présentée en décembre dans le cadre du débat d'orientations budgétaires était excédentaire mais moindre, de l'ordre de 290 000 €. Cela s'explique par plusieurs facteurs : tout d'abord des investissements qui sont restés programmés sans être au final réalisés (60 000 €) et des recettes supérieures à celles qui étaient prévues pour certains Services (90 000 €), la différence restant la marge de manœuvre laissée pour chacun des Services. Bien entendu, si ce montant apparaît comme très important, il n'est pas destiné à être simplement accumulé, mais à être rapidement mis au service de l'évolution de l'Agence pour un meilleur service aux collectivités.

Les excédents cumulés s'élèvent à 2 168 327,66 €. Ceci reste confortable, même si comme on va le voir, ils seront sollicités en 2017 (extension du parking et aménagement de la salle du personnel) et surtout dans les années suivantes, eu égard à l'extension du bâtiment de la Maison des Communes (coût prévisionnel à la charge de l'Agence de l'ordre de 1 500 000 €) et aux investissements susceptibles d'être mobilisés pour mettre en place de nouvelles missions.

Ces excédents apparaissent dans le budget primitif dans le cadre d'une reprise anticipée des résultats. Les résultats budgétaires de l'exercice ont été certifiés exacts et conformes aux écritures de l'ordonnateur par le trésorier.

Les frais de personnel représentent environ 70 % du budget. L'évolution de celui-ci est donc très largement tributaire de celle de la masse salariale dont on ne maîtrise pas tous les éléments. Cependant, pour 2017, il a été prévu une évolution de la masse salariale, à effectif constant, d'environ 2 %, due en très grande partie au glissement vieillesse technicité (GVT).

Par ailleurs, le projet de budget est bien sûr établi sur la base des tarifs arrêtés lors de la précédente réunion du Comité Syndical, lequel a fixé leur augmentation à 2 % également pour l'ensemble des Services (à l'exception du coût de la demi-journée du Service d'Urbanisme Intercommunal et du Service Technique Intercommunal, dont le montant est resté inchangé).

Les documents ci-après retracent la démarche suivie pour construire le projet de budget :

- le premier document donne les résultats de l'exercice 2016 ;
- le deuxième document fait apparaître la masse salariale prévisionnelle, qui avoisine les 3,9 millions d'euros soit 430 000 € de plus qu'au budget primitif 2016. Cette augmentation est imputable au GVT en grande partie, à la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR) pour toutes les catégories hiérarchiques à compter du 1^{er} janvier 2017, à la hausse des charges patronales et à la création en cours d'année 2016 de plusieurs emplois non permanents, qu'il faudra financer sur une grande partie de 2017. Au total, les effectifs budgétés s'élèvent à 87 agents – représentant 86,50 équivalents temps plein ;
- le troisième document retrace le calcul des charges indirectes, c'est-à-dire des dépenses qui ne peuvent être directement affectées à tel ou tel Service. Il s'agit de dépenses matérielles (frais de fonctionnement du bâtiment, fournitures informatiques, affranchissement ...) et de charges de personnel (l'ensemble des agents du Service des Affaires Générales ainsi que les personnels affectés aux moyens généraux : direction, informatique, assistant de prévention) ;
- on trouve ensuite les projets de budget des cinq services opérationnels, ainsi que celui correspondant aux interventions pour le compte de l'Association des Maires.

Comme cela avait été anticipé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le budget des charges indirectes comprend une dotation, prise sur les excédents des années antérieures, correspondant au coût de l'investissement pour les travaux d'aménagement de la salle du personnel et de l'extension du parking de la Maison des Communes ainsi qu'au coût de l'ingénierie inhérente (dotation de 143 000 € en investissement et de 125 500 € en fonctionnement).

Avec cette dotation, la lisibilité au niveau du fonctionnement des Services n'est pas impactée.

Concernant le **Service Administratif Intercommunal**, nous sommes dans une année classique de fonctionnement, abstraction faite des résiliations de fait entraînées par la loi NOTRe (et son impact sur les Communautés et les syndicats) qui devraient être compensées financièrement par la nouvelle architecture tarifaire. La section de fonctionnement présenterait un excédent de 50 000 € environ, quand la section d'investissement serait quasiment à l'équilibre.

Le budget du **Service Informatique Intercommunal** devrait voir un équilibre global sur l'exercice 2017, un déficit de fonctionnement d'environ 15 000 € compensé par une section d'investissement excédentaire.

Concernant le **Service Technique Intercommunal**, le budget de fonctionnement est excédentaire en fonctionnement, de l'ordre de 180 000 €, ce résultat se situant dans la suite de l'activité exceptionnelle du Service en 2016. Le budget d'investissement étant déficitaire d'environ 56 000 €, le budget global du Service serait donc excédentaire de l'ordre de 130 000 €.

Le budget du **Service d'Urbanisme Intercommunal** est déficitaire en fonctionnement de l'ordre de 126 000 €. Ce montant peut paraître de prime abord très élevé, mais doit être éclairé de quelques éléments :

- le remplacement d'agents absents par des agents recrutés tant pour remplacer effectivement que pour assurer le retard pris sur certains dossiers sans compensation financière récupérée pour les agents absents,
- l'incertitude sur les projets que les collectivités seront amenées à confier au Service, la compétence « élaboration de document d'urbanisme » ayant été transférée dans de nombreux cas à la nouvelle Communauté de Communes issue de fusions. Dans ce cas, les collectivités doivent prendre position sur la poursuite ou l'arrêt des procédures en cours, ce qui conduira au mieux à des reports de missions voire à des arrêts. Au regard de cette situation, le budget a été bâti en ne prenant en compte que les missions qui paraissaient suffisamment avancées pour avoir les plus grandes chances de se poursuivre, et la prudence à ne pas intégrer les missions pouvant souffrir d'incertitudes.

La section d'investissement présenterait un léger excédent de l'ordre de 5 000 €, ce qui amènerait le budget global du Service à présenter à ce stade un déficit d'environ 120 000 €.

Le budget du **Service Voirie et Réseaux Intercommunal** est déficitaire en fonctionnement, ceci est en grande partie corrélé avec la nouvelle architecture tarifaire, défavorable au Service. La section de fonctionnement affiche un déficit de 65 000 € environ (rappelons que la nouvelle tarification a, toutes choses égales par ailleurs, conduit à une perte de 35 000 € d'abonnement) alors que la section d'investissement présente un excédent d'un peu plus de 18 000 €. Le budget global du Service présenterait donc un déficit de l'ordre de 45 000 €.

Le budget de l'**Association des Maires** présente quant à lui un très léger déficit.

En dernier lieu, est donnée une présentation simplifiée du budget général de l'Agence.

Concernant les travaux, M. CASSOU informe que M. GAY, M. DELHEURE et M. SBIHI ont rencontré la veille le Président du Centre de Gestion afin de fixer d'ores et déjà les grandes lignes du projet d'extension de la Maison des Communes. Il a été retenu qu'il serait constitué d'un bâtiment sur pilotis sur trois niveaux composés de bureaux et de salles de réunions, d'un garage en sous-sol (maintien des places de parking en rez-de-chaussée). Les 2^{ème} et 3^{ème} étages de cette extension seraient affectés à l'Agence.

Enfin, concernant l'extension du parking actuel de la Maison des Communes, les services de la Communauté d'Agglomération ont été rencontrés la semaine dernière en compagnie du SDIS, et le dossier sera prochainement présenté au groupe foncier de la Communauté pour validation.

Aucune remarque n'étant relevée, il est proposé de procéder à l'adoption du budget.

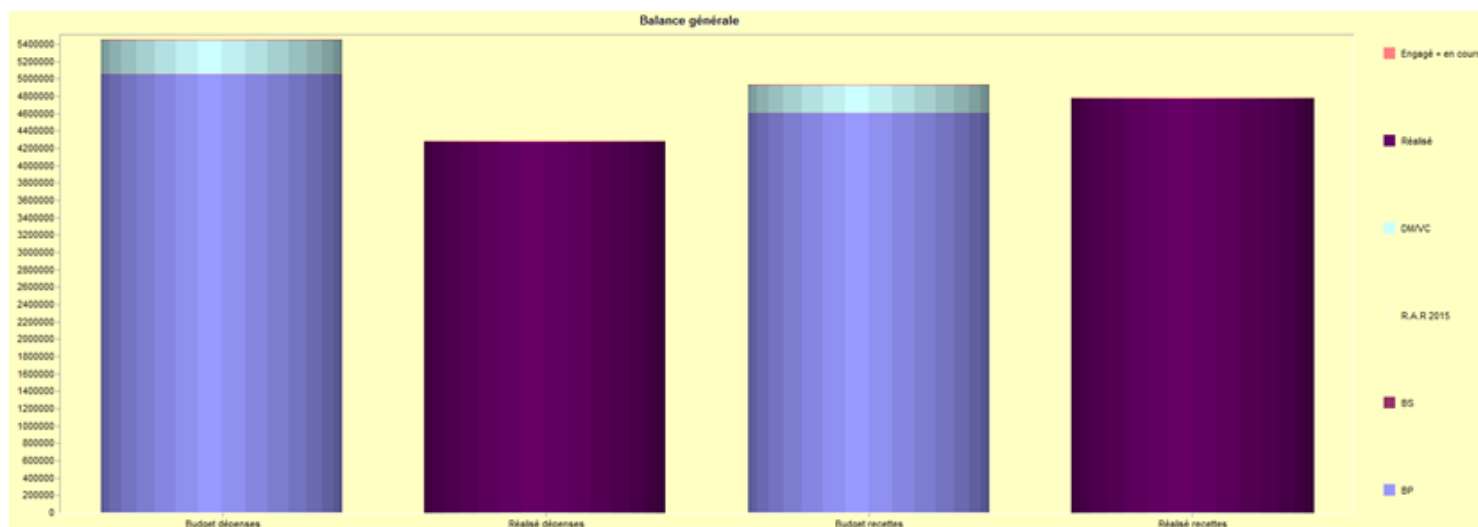
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 tel qu'il lui est présenté et signé par les délégués présents et qui peut être résumé de la manière suivante.

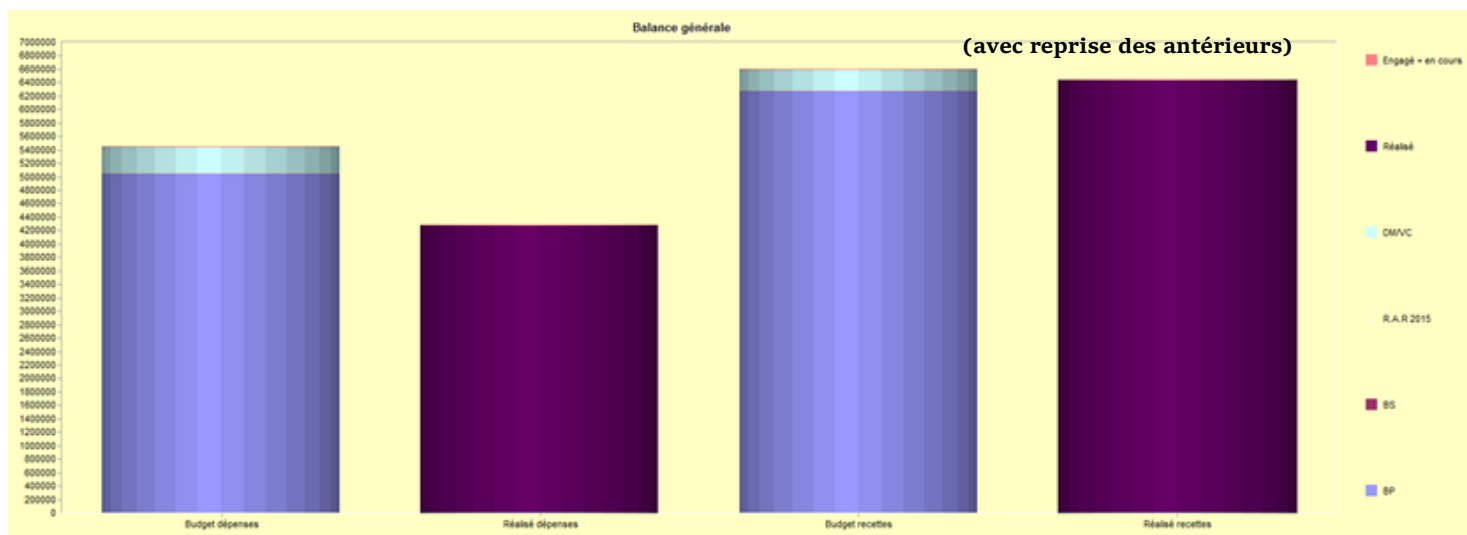
Résultats 2016

	Budget total	Réalisations
Investissement		
Dépenses	545 334,00	236 422,08
Recettes	522 328,05	152 369,66
<i>Balance 2016</i>	-23 005,95	-84 052,42
<i>Excédent/déficit reporté</i>	23 005,95	23 005,95
<i>Excédent/déficit cumulé</i>	0,00	-61 046,47

	Budget total	Réalisations
Fonctionnement		
Dépenses	4 904 081,05	4 042 522,11
Recettes	4 409 873,00	4 623 354,80
<i>Balance 2016</i>	-494 208,05	580 832,69
<i>Excédent/déficit reporté</i>	1 648 541,44	1 648 541,44
<i>Excédent/déficit cumulé</i>	1 154 333,39	2 229 374,13

	Budget total	Réalisations
Résultat		
<i>Balance 2016</i>	-517 214,00	496 780,27
<i>Excédent/déficit reporté</i>	1 671 547,39	1 671 547,39
<i>Excédent/déficit cumulé</i>	1 154 333,39	2 168 327,66





Résultat, tableau et graphiques produits par le logiciel Coloris Corail de Cosoluce

Budget primitif 2017 APGL - Frais de personnel (GVT intégré)

(87 agents financés)			
	Totaux année	1 475 026	538 386
	Prévision augmentation du point en 2017=0,6 %	1 483 876	541 616
	Primes et indemnités annuelles	451 218	198 601
	Supplément familial	17 434	4 580
	Totaux rémunérations et primes	1 952 528	744 797
	Charges sociales		
	Sur titulaires	883 856	
	Sur non titulaires		314 023
	Total rémunérations et primes	2 697 326	
	Total charges	1 197 879	
	Masse salariale	3 896 000	

PROJET DE BUDGET 2017 - Charges indirectes		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Réalisé 2016	Prévision 2017
60611 : Eau et assainissement	397,03	800,00
60612 : Energie - électricité	8 527,33	16 000,00
60622 : Carburants	421,59	600,00
60628 : Autres fournitures non stockées	0,00	0,00
606281 : Autres fournitures non stockées (techniques)	0,00	200,00
606283 : Autres fournitures non stockées (informatique)	2 090,41	6 000,00
606284 : Autres fournitures non stockées (impression)	3 556,80	3 800,00
60632 : Fournitures de petit équipement	219,37	600,00
6064 : Fournitures administratives	23 080,14	24 000,00
6068 : Autres matières et fournitures	0,00	300,00
611 : Contrats de prestations de services	3 583,26	30 100,00
6132 : Locations immobilières	0,00	0,00
6135 : Locations mobilières	15,84	100,00
614 : Charges locatives et de copropriété	10 689,42	22 000,00
61551 : Matériel roulant	31,75	2 000,00
61558 : Autres biens mobiliers	0,00	0,00
6156 : Maintenance	18 632,62	22 500,00
6161 : Multirisques	373,59	3 200,00
6168 : Autres	8 872,65	4 500,00
617 : Etudes et recherches	0,00	125 500,00
6182 : Documentation générale et technique	185,00	2 000,00
6184 : Versements à des organismes de formation	3 959,00	3 000,00
6185 : Frais de colloques et séminaires	400,00	1 000,00
6218 : Autre personnel extérieur	3 526,06	0,00
6225 : Indemnité au comptable	568,61	605,00
6227 : Frais d'actes et de contentieux	1 200,00	800,00
6231 : Annonces et insertions	1 836,00	1 000,00
6232 : Fêtes et cérémonies	0,00	3 000,00
6236 : Catalogues et imprimés	0,00	5 000,00
6237 : Publications	5 017,20	1 000,00
6238 : Divers	0,00	0,00
6251 : Voyages et déplacements	1 930,55	2 000,00
6256 : Missions	1 603,72	0,00
6257 : Réceptions	1 603,72	2 500,00
6261 : Frais d'affranchissement	9 853,20	15 000,00
6262 : Frais de télécommunications	507,33	1 000,00
6283 : Frais de nettoyage des locaux	9 200,35	14 000,00
6288 : Autres services	0,00	24 000,00
637 : Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00
Total charges courantes	121 882,54	338 105,00
64111 : Rémunération principale	107 117,19	151 100,00
64112 : NBI, supplément familial et indemnité de résidence	2 790,43	700,00
64118 : Autres indemnités	42 882,38	49 300,00
64131 : Rémunération	6 247,58	9 198,86
64138 : Autres indemnités	892,50	1 800,00
6418 : Autres charges de personnel	0,00	0,00
Total frais de personnel	159 930,08	212 098,86
6331 : Versement de transport	2 095,80	2 750,00
6332 : Cotisations versées au FNAL	582,00	917,00
6336 : Cotisations aux CNFPT et CDG	2 561,47	3 362,00
6338 : Autres impôts et taxes	349,36	458,00
6355 : impôts et taxes sur les véhicules	186,76	200,00
6451 : Cotisations à l'URSSAF	20 696,71	27 052,00
6453 : Cotisations aux caisses de retraite	36 390,46	48 420,00
6456 : FNCSFT	1 737,00	3 634,00
6458 : Cotisations aux organismes sociaux	2 423,68	4 156,00
6475 : Médecine du travail, pharmacie	296,00	325,00
6474 : Versement autres œuvres sociales	0,00	24 000,00
6478 : Autres charges sociales diverses	7 688,00	7 688,00
Total charges salariales	75 007,24	122 962,00
6531 : Indemnités	25 672,16	26 500,00
6532 : Frais de mission	592,28	1 000,00
Total élus	26 264,44	27 500,00
6541 : Créances admises en non-valeur	0,00	0,00
6574 : Subventions	39 334,00	3 000,00
6611 : Intérêts des emprunts et dettes	0,00	0,00
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	12 000,00
6745 : Subventions aux personnes de droit privé	1 780,60	1 507,00
676 : Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	2 000,00	4 000,00
678 : Autres charges exceptionnelles	0,00	3 000,00
6811 : Dotation aux amortissements	48 578,22	52 922,00
6815 : Dotat° aux provisions pour risques et charges F courantes	2 758,67	4 500,00
6875 : Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00	12 000,00
Total dépenses	477 535,79	793 594,86
Recettes		
6419 : Remboursements sur rémunérations personnel	0,00	0,00
6459 : Remboursement sur charges de sécurité sociale	54,69	0,00
6479 : Remb. sur autres charges sociales	0,00	0,00
7478 : Autres organismes	0,00	0,00
758 : Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
773 : Mandats annulés	0,00	0,00
775 : Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00
777 : Amortissement subventions transférables	1 148,68	0,00
7788 : Autres produits exceptionnels	0,00	0,00
7815 : Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courantes	3 093,79	1 700,00
Dotations sur excédents	0,00	125 500,00
Total recettes	6 297,16	127 200,00
Reste à répartir (dépenses - recettes)	471 238,63	666 394,86
Coût mensuel par agent (80,45 agents en 2017)	791,41	690,28
<small>(87 agents financés ; 86,5 en équivalent tps plein - 6,05 affectés CI et ADM)</small>		

PROJET DE BUDGET 2017 - Charges indirectes		
INVESTISSEMENT		
Dépenses	Réalisé 2016	Prévision 2017
Programme 11 - Equipement informatique	23 150,97	18 000,00
Programme 12 - Véhicules	14 676,60	0,00
Programme 13 - Mobilier et matériel	2 461,17	3 000,00
Programme 14 - NTIC (site MDC)	0,00	0,00
Programme 15 - 2ème extension MDC	40 000,00	40 000,00
204181 - subvention d'équipement mobilier	0,00	0,00
204182 - subvention d'équipement bâtiment	0,00	143 000,00
13911 - Subvention transférable au résultat	1 148,68	0,00
275 - Dépôts et cautionnement versés	0,00	0,00
Total dépenses	81 437,42	204 000,00
Recettes		
1311 : Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
16876 - Autres dettes auprès d'autres étbts publics locaux	0,00	0,00
FCTVA	730,00	2 811,00
Autres produits	0,00	0,00
Dotations sur excédents	0,00	143 000,00
275 - Dépôts et cautionnement versés	0,00	0,00
reprise véhicules	0,00	4 000,00
Amortissements des immobilisations	48 594,00	52 922,00
Total recettes	49 324,00	202 733,00
Reste à répartir (dépenses - recettes)	32 113,42	1 267,00
Coût mensuel par agent (80,45 agents en 2017)	60,63	1,31
<i>(87 agents financés ; 86,5 en équivalent tps plein - 6,05 affectés CI et ADM)</i>		

PROJET DE BUDGET 2017 - Service Administratif Intercommunal**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes	426 100
▪ Charges sociales (CNRACL)	201 228
▪ Charges sociales (RG)	0
▪ Charges courantes	65 000
▪ Charges indirectes	99 000
▪ Amortissements	4 983
▪ Provision CET	3 500
▪ Indemnités de chômage	0
	<hr/>
	799 811

RECETTES

▪ Cotisations de base	749 300
▪ Rédaction d'actes	80 000
▪ Etudes financières	2 850
▪ Aide au contentieux	9 000
▪ Aide en assurances	3 200
▪ DSP	1 000
▪ Aide aux procédures d'expropriations	1 200
▪ Cimetière	400
▪ Participation du Centre (convention pour animation séances d'actualisation)	3 900
▪ Reprise sur provision CET	600
	<hr/>
	851 450
BALANCE	51 600

PROJET DE BUDGET 2017 - Service Administratif Intercommunal**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique	2 000
▪ Véhicules	0
▪ Mobilier et matériel	5 000
▪ NTIC (site MDC)	0
▪ Charges indirectes	200
	<hr/>
	7 200

RECETTES

▪ FCTVA	573
▪ Autres produits	0
▪ Amortissements des immobilisations	4 983
	<hr/>
	5 556
BALANCE	-1 600

BALANCE GENERALE 50 000

PROJET DE BUDGET 2017 - Service Informatique Intercommunal**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes		270 100
▪ Charges sociales (CNRACL)	✓	102 193
▪ Charges sociales (RG)	✓	20 170
▪ Charges courantes		52 500
▪ Charges indirectes		79 600
▪ Amortissements		37 516
▪ Provision CET		800
▪ Indemnités de chômage		0
▪ Veille technologique		1 000
		<hr/>
		563 880

RECETTES

▪ Cotisations		
Adhésions au service		57 400
Cotisations assistance Cosoluce		252 000
Cotisations de base SIG		105 000
Cotisations métiers SIG		5 000
▪ Développements		
Abonnements pour applications spécifiques		12 000
Nouvelles applications spécifiques		0
Sites Internet	✓	30 000
▪ Maintenance sites Internet	✓	4 430
▪ Formations		
SIG	✓	15 000
Cosoluce		15 000
Sites Internet	✓	2 000
▪ Travail à façon		
Paies		9 000
Elections		7 000
Traitement fichiers Fantoir/Majic	✓	5 200
SIG (numérisation PLU, ...)		15 000
▪ Assistance (sur site ou à la Maison des communes)		1 000
▪ Reprise sur provision CET		0
▪ Missions drone	✓	12 500
		<hr/>
	✓	547 530
		<hr/>
	BALANCE ✓	-16 300

PROJET DE BUDGET 2017 - Service Informatique Intercommunal**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique		
Matériel / logiciels divers		22 000
▪ Véhicules		0
		<hr/>
▪ Mobilier et matériel		5 500
▪ NTIC (site MDC)		0
▪ Charges indirectes		200
		<hr/>
		27 700

RECETTES

▪ FCTVA		1 564
▪ Autres produits		0
▪ Amortissements des immobilisations		37 516
		<hr/>
		39 080
	BALANCE	11 400

BALANCE GENERALE -4 900

PROJET DE BUDGET 2017 - Service Technique Intercommunal**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes	949 300
▪ Charges sociales (CNRACL)	212 312
▪ Charges sociales (RG)	197 716
▪ Charges courantes	90 000
▪ Charges indirectes	249 400
▪ Amortissements	58 443
▪ Provision CET	10 000
▪ Charges diverses (ordre des architectes)	7 700
▪ Assurance spécifique	79 000
▪ Indemnités de chômage	50 000

1 903 871**RECETTES**

▪ Abonnements	369 200
▪ Participations pour missions supplémentaires	1 585 000
▪ Dotations sur excédents	115 000
▪ Reprise sur provision CET	14 000

2 083 200**BALANCE 179 300****PROJET DE BUDGET 2017 - Service Technique Intercommunal****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique	88 900
▪ Véhicules	36 000
▪ Mobilier et matériel	1 500
▪ NTIC (site MDC)	0
▪ Charges indirectes	500

126 900**RECETTES**

▪ FCTVA	9 980
▪ Autres produits	0
▪ Amortissements des immobilisations	58 443
▪ Reprise véhicules	0

68 423**BALANCE -58 500****BALANCE GENERALE 120 800**

PROJET DE BUDGET 2017 - Service d'Urbanisme Intercommunal

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

▪ Rémunérations brutes		471 100
▪ Charges sociales (CNRACL)	✓	138 697
▪ Charges sociales (RG)	✓	72 950
▪ Charges courantes		40 000
▪ Charges indirectes		130 900
▪ Amortissements		14 937
▪ Provision CET		10 000
▪ Indemnités de chômage		0
		<hr/>
		878 584

RECETTES

▪ Abonnements	✓	307 600
▪ Cartes communales		60 326
▪ PLU		188 754
▪ Instruction		190 045
▪ Assistance/Divers		0
▪ Reprise sur provision CET		0
		<hr/>
		746 725
		BALANCE -131 900

PROJET DE BUDGET 2017 - Service d'Urbanisme Intercommunal

INVESTISSEMENT

DEPENSES

▪ Equipement informatique	✓	10 000
▪ Véhicules	✓	0
▪ Mobilier et matériel	✓	4 000
▪ NTIC (site MDC)		0
▪ Charges indirectes		300
		<hr/>
		14 300

RECETTES

▪ FCTVA		4 536
▪ Autres produits		0
▪ Amortissements des immobilisations		14 937
		<hr/>
		19 473
		BALANCE 5 200

BALANCE GENERALE -126 700

PROJET DE BUDGET 2017 - Service Voirie et Réseaux Intercommunal

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

▪ Rémunérations brutes		369 700
▪ Charges sociales (CNRACL)	■	146 355
▪ Charges sociales (RG)	■	18 448
▪ Charges courantes		50 000
▪ Charges indirectes		106 500
▪ Amortissements		19 686
▪ Provision CET		5 000
▪ Assurance spécifique		17 000
▪ Indemnités de chômage		0
		<hr/>
	■	732 689

RECETTES

▪ Abonnements	■	171 500
▪ Participations pour missions supplémentaires		485 000
▪ Dotations sur excédents	■	10 500
▪ Reprise sur provision CET		600
		<hr/>
	■	667 600

BALANCE -65 100

PROJET DE BUDGET 2017 - Service Voirie et Réseaux Intercommunal

INVESTISSEMENT

DEPENSES

▪ Equipement informatique	■	2 000
▪ Véhicules	■	0
▪ Mobilier et matériel		6 000
▪ NTIC (site MDC)		0
▪ Charges indirectes		300
		<hr/>
		8 300

RECETTES

▪ FCTVA		7 967
▪ Autres produits		0
▪ Amortissements des immobilisations		19 686
▪ Reprise véhicules		0
		<hr/>
		27 653

BALANCE 19 400

BALANCE GENERALE -45 700

PROJET DE BUDGET 2017 - Association des Maires		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Réalisé 2016	Prévision 2017
6064 : Fournitures administratives	0,00	0,00
6156 : Maintenance	0,00	0,00
6168 : Autres	350,00	205,00
6188 : Autres frais divers	0,00	0,00
6262 : Frais de télécommunications	0,00	0,00
6283 : Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00
Total charges courantes	350,00	205,00
64111 : Rémunération principale	6 012,00	6 289,51
64112 : NBI, SFT, indemnité de résidence	250,00	250,00
64118 : Autres indemnités	3 120,00	3 168,90
Total rémunérations	9 382,00	9 708,41
6331 : Versement de transport	140,00	140,00
6332 : Cotisations versées au fnal	50,00	50,00
6336 : Cotisations aux CNFPT et CDG	180,00	180,00
6338 : Autres impôts et taxes	23,00	23,00
6451 : Cotisations à l'urssaf	1 300,00	1 300,00
6453 : Cotisations aux caisses de retraite	2 464,00	2 500,00
6458 : Cotisations aux organismes sociaux	155,00	200,00
Total charges sociales	4 312,00	4 393,00
Charges indirectes	1 153,87	1 240,00
6811 : Dotations aux amortissements	6,49	0,00
6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00	0,00
Total dépenses	15 204,36	15 546,41
Recettes		
6419 : Rbt sur rémunérations du personnel	0,00	0,00
70688 : Participation	14 119,96	14 402,00
7815 : Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courantes	510,52	500,00
Total recettes	14 630,48	14 902,00
Balance	-573,88	-644,41

PROJET DE BUDGET 2017 - Association des Maires		
INVESTISSEMENT		
Dépenses	Réalisé 2016	Prévision 2017
Programme 11 - Equipement informatique	0,00	0,00
Programme 12 - Véhicules	0,00	0,00
Programme 13 - Mobilier et matériel	0,00	0,00
Programme 14 - NTIC (site MDC)	0,00	0,00
Programme 15 - 2ème extension MDC	0,00	0,00
Charges indirectes	-5,02	100,00
Total dépenses	-5,02	100,00
Recettes		
FCTVA	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Amortissements des immobilisations	6,49	0,00
Total recettes	6,49	0,00
Balance	11,51	-100,00

BALANCE GENERALE -744

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	459 724,00	337 559,18	122 164,82	73	622 875,00	432 634,43	190 240,57	69	607 510,00		607 510,00	-2,5
80 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	89 520,00	74 582,52	14 937,48	83	97 878,00	89 424,47	28 253,53	71	90 983,00		90 983,00	-8,9
81 - SERVICES EXTERIEURS	253 704,00	173 028,66	80 675,35	68	392 711,00	271 905,81	120 805,19	69	371 594,00		371 594,00	-5,4
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	116 500,00	89 159,51	27 340,49	76	131 107,00	90 743,87	40 363,13	69	144 269,00		144 269,00	10,0
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM		788,50	-788,50		1 379,00	580,28	818,72	40	664,00		664,00	-51,8
012 - Charges de personnel et frais assimilé	3 249 039,00	3 107 039,11	141 999,89	95	3 622 701,00	3 357 667,06	265 033,94	92	4 003 030,86		4 003 030,86	10,5
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 700,00	3 019,74	-1 319,74	177	7 104,00	7 348,13	-244,13	103	5 045,00		5 045,00	-29,0
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	82 888,00	80 997,81	1 890,39	97	90 916,00	90 613,20	302,80	99	107 393,00		107 393,00	18,1
84 - CHARGES DE PERSONNEL	3 164 451,00	3 023 021,76	141 429,24	95	3 524 881,00	3 259 705,73	264 975,27	92	3 890 592,86		3 890 592,86	10,4
65 - Autres charges de gestion courante	64 467,00	62 792,35	1 674,65	97	66 834,00	65 598,44	1 235,56	98	30 500,00		30 500,00	-54,4
67 - Charges exceptionnelles	6 107,00	5 375,14	731,86	88	12 300,00	9 872,60	2 427,40	80	16 507,00		16 507,00	34,2
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	64 938,00	34 766,51	30 171,49	53	42 382,00	32 536,92	9 845,08	76	45 800,00		45 800,00	8,1
022 - Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00		25 500,00		25 500,00	0	30 000,00		30 000,00	17,6
Total dépenses réelles	3 874 275,00	3 547 532,29	326 742,71	91	4 392 592,00	3 898 309,45	494 282,55	88	4 733 347,86		4 733 347,86	7,8
Total dépenses d'ordre	140 314,39	97 343,66	42 970,73	69	511 489,05	144 212,66	367 276,39	28	436 515,47		436 515,47	-14,7
Total dépenses de fonctionnement	4 014 589,39	3 644 875,95	369 713,44	90	4 904 081,05	4 042 522,11	861 558,94	82	5 169 863,33		5 169 863,33	5,4

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	3 732 035,00	3 675 695,21	56 339,79	98	4 379 739,00	4 571 280,11	-191 541,11	104	4 770 207,00		4 770 207,00	8,9
77 - Produits exceptionnels		30 942,11	-30 942,11			26 843,23	-26 843,23	0				
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	117 340,00	108 839,17	8 500,83	92	28 984,00	22 790,64	6 193,36	78	17 400,00		17 400,00	-40,0
013 - Atténuations de charges		1 356,81	-1 356,81			1 292,14	-1 292,14	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 476 584,09		1 476 584,09		1 648 541,44	1 648 541,44	0,00	100	2 229 374,13		2 229 374,13	35,2
Total recettes réelles	5 325 959,09	3 816 833,30	1 509 125,79	71	6 057 264,44	6 270 747,56	-213 483,12	103	7 016 981,13		7 016 981,13	15,8
Total recettes d'ordre					1 150,00	1 148,68	1,32	99				-100,0
Total recettes de fonctionnement	5 325 959,09	3 816 833,30	1 509 125,79	71	6 058 414,44	6 271 896,24	-213 481,80	103	7 016 981,13		7 016 981,13	15,8

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement	1 311 369,70	171 957,35	1 139 412,35	13	1 154 333,39	2 229 374,13	-1 075 040,74	193	1 847 117,80		1 847 117,80	60,0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	459 724,00	337 559,18	122 164,82	73	622 875,00	432 634,43	190 240,57	69	607 510,00		607 510,00	-2,5
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	89 520,00	74 582,52	14 937,48	83	97 678,00	69 424,47	28 253,53	71	90 983,00		90 983,00	-6,9
60811 - Eau et assainissement	1 500,00	1 942,20	-442,20	129	2 508,00	799,40	1 708,60	31	1 298,00		1 298,00	-48,3
60812 - Energie - Electricité	29 700,00	22 432,73	7 267,27	75	29 387,00	17 182,75	12 224,25	58	28 821,00		28 821,00	-9,4
60822 - Carburants	21 500,00	16 383,74	5 136,26	76	23 785,00	15 987,44	7 797,56	67	19 887,00		19 887,00	-17,2
608281 - Autres fournitures non stockées (tec	2 800,00	1 591,30	1 208,70	56	2 395,00	1 677,38	717,64	70	2 382,00		2 382,00	-0,5
608283 - Autres fournitures non stockées (inf	8 600,00	8 442,46	157,54	98	8 500,00	2 090,41	6 409,59	24	6 000,00		6 000,00	-29,4
608284 - Autres fournitures non stockées (imp	3 600,00	1 728,00	1 872,00	48	3 000,00	3 556,80	-556,80	118	3 800,00		3 800,00	26,7
60832 - Fournitures de petit équipement	3 000,00	3 224,77	-224,77	107	5 810,00	1 431,53	4 378,47	24	2 195,00		2 195,00	-82,2
60836 - Vêtements de travail	2 120,00	598,89	1 521,11	28	1 025,00	1 281,88	-256,88	125	1 718,00		1 718,00	87,6
6084 - Fournitures administratives	14 900,00	18 258,43	-3 358,43	122	20 988,00	25 456,92	-4 468,92	121	27 004,00		27 004,00	28,7
6088 - Autres matières et fournitures	1 800,00		1 800,00		300,00		300,00	0	300,00		300,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	253 704,00	173 028,65	80 675,35	68	392 711,00	271 905,81	120 805,19	69	371 594,00		371 594,00	-5,4
611 - Contrats de prestations de services	21 580,00	10 284,50	11 295,50	47	51 953,00	15 318,08	36 634,94	29	47 429,00		47 429,00	-8,7
6135 - Locations mobilières	700,00	182,88	517,12	26	20 384,00	207,38	20 156,64	1	347,00		347,00	-98,3
614 - Charges locatives et de copropriété	10 000,00	9 017,88	982,14	90	10 000,00	10 689,42	-689,42	106	22 000,00		22 000,00	120,0
61521 - Terrains					25 000,00		25 000,00	0				-100,0
61551 - Matériel roulant	6 300,00	8 252,28	-1 952,28	130	12 347,00	6 858,81	5 488,19	55	10 728,00		10 728,00	-13,1
61558 - Autres biens mobiliers	700,00		700,00									
6156 - Maintenance	28 398,00	27 925,88	472,14	98	35 825,00	38 842,51	-3 017,51	108	47 746,00		47 746,00	33,3
616 - Primes d'assurances	81 500,00	71 789,85	9 730,15	88								
6161 - Multirisques					20 191,00	5 175,48	15 015,52	25	8 711,00		8 711,00	-58,9
6168 - Autres					140 185,00	132 787,19	7 417,81	94	148 889,00		148 889,00	4,6
617 - Etudes et recherches	30 000,00		30 000,00									
6182 - Documentation générale et technique	43 330,00	34 505,49	8 824,51	79	39 029,00	35 715,98	3 313,02	91	43 159,00		43 159,00	10,6
6184 - Versements à des organismes de forma	23 918,00	8 470,00	15 446,00	35	32 297,00	23 303,00	8 994,00	72	37 082,00		37 082,00	14,8
6185 - Frais de colloques et séminaires	500,00		500,00		1 000,00	400,00	600,00	40	4 403,00		4 403,00	340,3
6188 - Autres frais divers	6 800,00	2 639,93	4 160,07	38	4 520,00	2 828,00	1 892,00	58	3 320,00		3 320,00	-26,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	116 500,00	89 159,51	27 340,49	76	131 107,00	90 743,87	40 363,13	69	144 269,00		144 269,00	10,0
6225 - Indemnités au comptable et aux régisse	600,00	545,75	54,25	90	650,00	588,61	61,39	87	605,00		605,00	-6,9
6227 - Frais d'actes et de contentieux						1 200,00	-1 200,00	0	800,00		800,00	0,0
6228 - Divers	900,00		900,00									
6231 - Annonces et insertions	7 600,00	7 016,88	583,12	92	10 380,00	16 278,00	-5 918,00	157	19 076,00		19 076,00	84,1
6232 - Fêtes et cérémonies	300,00		300,00		500,00		500,00	0	3 000,00		3 000,00	500,0
6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	0	5 000,00		5 000,00	400,0
6237 - Publications	800,00	3 132,00	-2 332,00	391	6 182,00	5 017,20	1 144,80	81	1 000,00		1 000,00	-83,8
6238 - Divers	600,00	2 420,43	-1 820,43	403	3 198,00	726,98	2 471,04	22	904,00		904,00	-71,7
6251 - Voyages et déplacements	35 000,00	23 587,18	11 432,82	67	39 482,00	22 696,72	16 785,28	57	28 487,00		28 487,00	-27,8

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
6255 - Frais de déménagement						1 158,54	-1 158,54	0	1 380,00		1 380,00	0,0
6256 - Missions	200,00	80,40	119,60	40	108,00	81,40	24,60	78				-100,0
6257 - Réceptions	6 500,00	6 097,99	402,01	93	3 323,00	1 837,54	1 485,46	55	2 779,00		2 779,00	-16,4
6261 - Frais d'affranchissement	13 000,00	11 048,21	1 951,79	84	18 408,00	10 967,86	5 438,14	68	18 394,00		18 394,00	-0,1
6262 - Frais de télécommunications	22 800,00	15 395,58	7 404,42	67	23 950,00	11 696,70	12 253,30	48	15 388,00		15 388,00	-35,8
6283 - Frais de nettoyage des locaux	27 200,00	19 855,09	7 344,91	72	25 990,00	18 518,34	7 473,66	71	25 458,00		25 458,00	-2,0
6288 - Autres services extérieurs									24 000,00		24 000,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM		788,50	-788,50		1 379,00	560,28	818,72	40	664,00		664,00	-51,8
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules		788,50	-788,50		1 379,00	560,28	818,72	40	664,00		664,00	-51,8
012 - Charges de personnel et frais assimilé	3 249 039,00	3 107 039,11	141 999,89	95	3 622 701,00	3 357 667,06	265 033,94	92	4 003 030,86		4 003 030,86	10,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 700,00	3 019,74	-1 319,74	177	7 104,00	7 348,13	-244,13	103	5 045,00		5 045,00	-29,0
6218 - Autres personnel extérieur	1 700,00	3 019,74	-1 319,74	177	7 104,00	7 348,13	-244,13	103	5 045,00		5 045,00	-29,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	82 888,00	80 997,61	1 890,39	97	90 916,00	90 613,20	302,80	99	107 393,00		107 393,00	18,1
6331 - Versement de transport	30 435,00	29 754,05	680,95	97	33 392,00	33 979,98	-587,98	101	40 208,00		40 208,00	20,4
6332 - Cotisations versées au FNAL	8 678,00	8 285,22	412,78	95	9 420,00	9 438,99	-18,99	100	11 335,00		11 335,00	20,3
6336 - Cotisations au centre national et CNFP	38 588,00	38 019,28	566,72	98	42 537,00	41 530,97	1 006,03	97	49 151,00		49 151,00	15,5
6338 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur	5 189,00	4 959,06	229,94	95	5 567,00	5 663,28	-96,28	101	6 701,00		6 701,00	20,4
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 164 451,00	3 023 021,76	141 429,24	95	3 524 681,00	3 259 705,73	264 975,27	92	3 890 592,86		3 890 592,86	10,4
64111 - Rémunération principale	1 438 414,00	1 385 173,59	53 240,41	96	1 484 730,00	1 379 551,33	85 178,67	94	1 625 308,00		1 625 308,00	11,0
64112 - NBI, supp. fam. de traite. & indemnité d	26 000,00	26 804,30	-804,30	103	22 238,00	28 610,09	-6 374,09	128	30 179,00		30 179,00	35,7
64118 - Autres indemnités	496 600,00	464 752,61	31 847,39	93	468 611,00	448 255,14	18 355,86	98	524 611,00		524 611,00	12,4
64131 - Rémunération	215 300,00	192 980,48	22 319,52	89	414 361,00	359 377,06	54 983,94	88	424 776,88		424 776,88	2,5
64138 - Autres indemnités	68 300,00	67 354,85	945,15	98	158 339,00	139 144,88	17 194,14	89	158 968,00		158 968,00	1,7
6451 - Cotisations à l'URSSAF	317 289,00	313 748,37	3 520,63	98	409 012,00	388 158,45	22 853,55	94	448 344,00		448 344,00	9,6
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	488 394,00	456 394,02	11 999,98	97	516 109,00	467 860,16	48 248,84	90	541 227,00		541 227,00	4,9
6455 - Cotisations pour assurance du personne	59 861,00	54 102,17	5 758,83	90								
6456 - Versement au FNC du supplément fami	7 500,00	5 890,00	1 610,00	78	3 800,00	1 737,00	2 063,00	45	3 634,00		3 634,00	-4,4
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	31 953,00	29 740,08	2 212,92	93	34 264,00	31 287,01	2 976,99	91	37 977,00		37 977,00	10,8
64731 - Versées directement	20 380,00	7 706,20	12 653,80	37	13 000,00	618,83	12 381,37	4	50 749,00		50 749,00	290,4
6474 - Versements aux autres oeuvres sociale									24 000,00		24 000,00	0,0
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 900,00	3 184,00	716,00	81	3 631,00	4 658,00	-1 027,00	128	5 433,00		5 433,00	49,6
6478 - Autres charges sociales diverses	10 600,00	12 524,00	-1 924,00	118	17 800,00	12 448,00	5 352,00	69	15 388,00		15 388,00	-13,6
6488 - Autres charges		2 667,09	-2 667,09		2 788,00		2 788,00	0				-100,0
65 - Autres charges de gestion courante	64 467,00	62 792,35	1 674,65	97	66 834,00	65 598,44	1 235,56	98	30 500,00		30 500,00	-54,4
6531 - Indemnités	26 500,00	25 597,38	902,62	96	26 500,00	25 672,16	827,84	96	26 500,00		26 500,00	0,0
6532 - Frais de mission	1 500,00	727,97	772,03	48	1 000,00	592,28	407,72	59	1 000,00		1 000,00	0,0
6574 - Subv. fonct. aux asso. & autres pers. de dr	36 467,00	36 467,00	0,00	100	39 334,00	39 334,00	0,00	100	3 000,00		3 000,00	-92,4
67 - Charges exceptionnelles	6 107,00	5 375,14	731,86	88	12 300,00	9 872,60	2 427,40	80	16 507,00		16 507,00	34,2

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	1 805,00	195,00	90	8 500,00	8 092,00	408,00	95	12 000,00		12 000,00	41,2
6745 - Subventions aux personnes de droit pri	2 107,00	2 231,48	-124,48	105	1 800,00	1 780,60	19,40	98	1 507,00		1 507,00	-16,3
678 - Autres charges exceptionnelles	2 000,00	1 338,68	661,34	66	2 000,00		2 000,00	0	3 000,00		3 000,00	50,0
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	64 938,00	34 766,51	30 171,49	53	42 382,00	32 536,92	9 845,08	76	45 800,00		45 800,00	8,1
6815 - Dot.aux prov. pour risques & charges d	64 938,00	34 766,51	30 171,49	53	30 382,00	32 536,92	-2 154,92	107	33 800,00		33 800,00	11,3
6875 - Dot.aux prov.pour risques&charges excoe					12 000,00		12 000,00	0	12 000,00		12 000,00	0,0
022 - Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00		25 500,00		25 500,00	0	30 000,00		30 000,00	17,6
Total dépenses réelles	3 874 275,00	3 547 532,29	326 742,71	91	4 392 592,00	3 898 309,45	494 282,55	88	4 733 347,86		4 733 347,86	7,8

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
023 - Virement à la sect. d'investissement	44 970,39		44 970,39		369 272,05		369 272,05	0	248 027,47		248 027,47	-32,8
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	95 344,00	97 343,66	-1 999,66	102	142 217,00	144 212,66	-1 995,66	101	188 488,00		188 488,00	32,5
676 - Diff. sur réalisations (positives) transf. en		2 000,00	-2 000,00									
6761 - Diff. sur réalisations (positives) transf. e						2 000,00	-2 000,00	0				
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	95 344,00	95 343,68	0,34	99	142 217,00	142 212,68	4,34	99	188 488,00		188 488,00	32,5
Total dépenses d'ordre	140 314,39	97 343,66	42 970,73	69	511 489,05	144 212,66	367 276,39	28	436 515,47		436 515,47	-14,7

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	4 014 589,39	3 644 875,95	369 713,44	90	4 904 081,05	4 042 522,11	861 558,94	82	5 169 863,33		5 169 863,33	5,4

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	3 732 035,00	3 675 695,21	56 339,79	98	4 379 739,00	4 571 280,11	-191 541,11	104	4 770 207,00		4 770 207,00	8,9
70688 - Autres prestations de service	13 708,00	13 708,70	-0,70	100	14 120,00	14 119,96	0,04	99	14 402,00		14 402,00	2,0
7068810 - Prest. de sce - SAI DSP									1 000,00		1 000,00	0,0
7068811 - Prest. de sce - SAI - abonnements	710 300,00	714 836,12	-4 536,12	100	735 800,00	735 997,56	-197,56	100	749 300,00		749 300,00	1,8
7068812 - Prest. de sce - SAI - actes aifs	85 000,00	92 054,00	-7 054,00	108	95 000,00	98 305,00	-3 305,00	103	80 000,00		80 000,00	-15,8
7068813 - Prest. de sce - SAI etudes financi	3 000,00	4 574,00	-1 574,00	152	2 000,00	1 659,00	341,00	82				-100,0
70688131 - Prest. de sce - SAI etudes financ									1 600,00		1 600,00	0,0
70688132 - Prest. de sce - SAI assistance fin									1 250,00		1 250,00	0,0
7068814 - Prest. de sce - SAI - conv. odg	3 907,00	8 725,48	-4 818,48	223	3 900,00	3 907,53	-7,53	100	3 900,00		3 900,00	0,0
7068815 - Prest. de sce - SAI - aide au conten	10 000,00	11 850,00	-1 850,00	118	9 000,00	8 853,00	147,00	98	9 000,00		9 000,00	0,0
7068816 - Prest. de sce - SAI - aide en assura	800,00	3 022,00	-2 222,00	377	1 500,00	6 400,00	-4 900,00	426				-100,0
70688161 - Prest. de sce - SAI - aide en assur									2 000,00		2 000,00	0,0
70688162 - Prest. de sce - SAI - aide en assur									1 200,00		1 200,00	0,0
7068817 - Prest. de sce - SAI - aide expropria	2 000,00	1 455,00	545,00	72	1 500,00	1 012,00	488,00	67	1 200,00		1 200,00	-20,0
7068819 - Prest. de sce - SAI - cimetière	1 000,00		1 000,00		500,00		500,00	0	400,00		400,00	-20,0
7068820 - Prest. de sce - SII - taf/SIG	27 520,00	11 424,00	16 096,00	41	24 500,00	9 800,00	14 700,00	40	15 000,00		15 000,00	-38,8
7068821 - Prest. de sce - SII - abt de base	291 700,00	296 390,99	-4 690,99	101	304 900,00	310 292,87	-5 392,87	101	57 400,00		57 400,00	-81,2
7068822 - Prest. de sce - SII - etudes & dev. sp	32 000,00	1 062,00	30 938,00	3		730,00	-730,00	0				
7068823 - Prest. de sce - SII - assistance	500,00	936,00	-436,00	187	1 000,00	728,00	272,00	72	1 000,00		1 000,00	0,0
7068824 - Prest. de sce - SII - rolmre	700,00	170,00	530,00	24								
7068825 - Prest. de sce - SII - formations	36 010,00	22 519,40	13 490,60	62		122,50	-122,50	0				
70688251 - Prest. de sce - SII - formations Cos					15 000,00	17 966,00	-2 966,00	119	15 000,00		15 000,00	0,0
70688252 - Prest. de sce - SII - formations Si					28 000,00	10 980,55	17 019,45	39	15 000,00		15 000,00	-46,4
70688253 - Prest. de sce - SII - formations sit					4 000,00	1 416,00	2 584,00	36	2 000,00		2 000,00	-50,0
7068826 - Prest. de sce - SII - taf/payes	9 000,00	8 920,80	79,20	99	9 000,00	9 345,20	-345,20	103	9 000,00		9 000,00	0,0
7068827 - Prest. de sce - SII taf/elections	7 000,00	7 086,96	-86,96	101	7 000,00	7 098,08	-98,08	101	7 000,00		7 000,00	0,0
7068828 - Prest. de sce - SII - abt développemen	17 000,00	17 345,78	-345,78	102		614,00	-614,00	0				
70688281 - Prest. de sce - SII - abt dvlpt à faç					17 000,00	13 474,00	3 526,00	79	12 000,00		12 000,00	-29,4
70688282 - Prest. de sce - SII - abt dvlpt à faç					46 000,00	11 461,00	34 539,00	24	30 000,00		30 000,00	-34,8
70688283 - Prest. de sce - SII - abt dvlpt à faç					4 430,00		4 430,00	0	4 430,00		4 430,00	0,0
7068829 - Prest. de sce - SII - fichiers Fantoir	10 000,00	14 956,00	-4 956,00	149	3 120,00	11 334,00	-8 214,00	363	5 200,00		5 200,00	66,7
7068830 - Prest. de sce - SII - SIG	36 500,00		36 500,00									
70688301 - Prest. de sce - SII - SIG cotisatio					75 000,00	64 415,62	10 584,38	85	105 000,00		105 000,00	40,0
70688302 - Prest. de sce - SII - SIG cotisatio					5 000,00		5 000,00	0	5 000,00		5 000,00	0,0
70688303 - Prest. de sce - SII - SIG drone									12 500,00		12 500,00	0,0
7068831 - Prest. de sce - STI - abonnements	338 900,00	355 691,50	-16 791,50	104	360 000,00	360 648,69	-648,69	100	369 200,00		369 200,00	2,6
7068832 - Prest. de sce - STI - missions	1 000 000,00	1 018 831,00	-18 831,00	101	1 260 000,00	1 538 655,00	-278 655,00	122	1 585 000,00		1 585 000,00	25,8
7068840 - Prest. de sce - SII - assistance Coso									252 000,00		252 000,00	0,0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
7068841 - Prest. de sce - SUI - Abonnements	243 800,00	268 614,87	-24 814,87	110	277 500,00	298 733,97	-21 233,97	107	307 600,00		307 600,00	10,8
7068842 - Prest. de sce - SUI - Missions	138 690,00	182 719,00	-44 029,00	131	241 350,00	253 258,00	-11 908,00	104	249 080,00		249 080,00	3,2
7068843 - Prest. de sce - SUI - Instruction	173 000,00		173 000,00		143 000,00		143 000,00	0				-100,0
70688431 - Prest. de sce - SUI - Instruction		65 817,71	-65 817,71		3 830,00	135 358,80	-131 528,80	999	188 545,00		188 545,00	999,9
70688432 - Prest. de sce - SUI - Frais de dépl		712,50	-712,50			1 337,50	-1 337,50	0	1 500,00		1 500,00	0,0
70688433 - Prest. de sce - SUI - Logiciel		14 804,00	-14 804,00		20 789,00	3 104,00	17 685,00	14				-100,0
70688434 - Prest. de sce - SUI - Intégration do		2 457,00	-2 457,00			1 509,00	-1 509,00	0				
7068851 - Prest. de sce - SVRI - Abonnement	180 000,00	192 052,40	-12 052,40	108	195 000,00	201 458,28	-6 458,28	103	171 500,00		171 500,00	-12,1
7068852 - Prest. de sce - SVRI - Missions	360 000,00	342 958,00	17 042,00	95	471 000,00	437 185,00	33 815,00	92	485 000,00		485 000,00	3,0
77 - Produits exceptionnels		30 942,11	-30 942,11			26 843,23	-26 843,23	0				
775 - Produits des cessions d'immobilisations		2 000,00	-2 000,00			2 000,00	-2 000,00	0				
7788 - Produits exceptionnels divers		28 942,11	-28 942,11			24 843,23	-24 843,23	0				
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	117 340,00	108 839,17	8 500,83	92	28 984,00	22 790,64	6 193,36	78	17 400,00		17 400,00	-40,0
7815 - Rep. sur prov. pour risques et charges fo	117 340,00	108 839,17	8 500,83	92	28 984,00	22 790,64	6 193,36	78	17 400,00		17 400,00	-40,0
013 - Atténuations de charges		1 356,81	-1 356,81			1 292,14	-1 292,14	0				
6419 - Remboursements sur rémunérations d		1 302,12	-1 302,12			1 292,14	-1 292,14	0				
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et P		54,69	-54,69									
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 476 584,09		1 476 584,09		1 648 541,44	1 648 541,44	0,00	100	2 229 374,13		2 229 374,13	35,2
Total recettes réelles	5 325 959,09	3 816 833,30	1 509 125,79	71	6 057 264,44	6 270 747,56	-213 483,12	103	7 016 981,13		7 016 981,13	15,8

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections					1 150,00	1 148,68	1,32	99				-100,0
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au opte d					1 150,00	1 148,68	1,32	99				-100,0
Total recettes d'ordre					1 150,00	1 148,68	1,32	99				-100,0

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	5 325 959,09	3 816 833,30	1 509 125,79	71	6 058 414,44	6 271 896,24	-213 481,80	103	7 016 981,13		7 016 981,13	15,8

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté									61 046,47		61 046,47	0,0
020 - Dépenses imprévues	14 000,00		14 000,00		20 000,00		20 000,00	0	20 000,00		20 000,00	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00		40 000,00	0,0
204 - Subventions d'équipement versées	19 840,00		19 840,00		149 134,00		149 134,00	0	143 000,00		143 000,00	-4,1
Total dépenses réelles hors opérations	73 840,00	40 000,00	33 840,00	54	209 134,00	40 000,00	169 134,00	19	264 046,47		264 046,47	26,3
11 - Equipement informatique	140 514,80	118 392,00	22 122,80	84	207 150,00	125 169,52	81 980,48	60	142 900,00		142 900,00	-31,0
12 - Véhicules	73 921,00	73 129,90	791,10	98	81 000,00	44 029,80	36 970,20	54	38 000,00		38 000,00	-55,6
13 - Mobilier et Matériel	25 000,00	18 782,22	6 217,78	75	41 900,00	28 074,08	15 825,92	62	25 000,00		25 000,00	-40,3
14 - NTIC Maison des Communes	5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	0				-100,0
Total dépenses opérations d'invest.	244 435,80	210 304,12	34 131,68	86	335 050,00	195 273,40	139 776,60	58	203 900,00		203 900,00	-39,1
Total dépenses d'ordre					1 150,00	1 148,68	1,32	99				-100,0
Total dépenses d'investissement	318 275,80	250 304,12	67 971,68	78	545 334,00	236 422,08	308 911,92	43	467 946,47		467 946,47	-14,2

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	167 657,41		167 657,41		23 005,95	23 005,95	0,00	100				-100,0
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	0	4 000,00		4 000,00	100,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 304,00	8 309,00	-5,00	100	8 839,00	8 157,00	682,00	92	27 431,00		27 431,00	210,3
Total recettes réelles hors opérations	177 961,41	8 309,00	169 652,41	4	33 844,95	31 162,95	2 682,00	92	31 431,00		31 431,00	-7,1
Total recettes d'ordre	140 314,39	97 343,66	42 970,73	69	511 489,05	144 212,66	367 276,39	28	436 515,47		436 515,47	-14,7
Total recettes d'investissement	318 275,80	105 652,66	212 623,14	33	545 334,00	175 375,61	369 958,39	32	467 946,47		467 946,47	-14,2

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		-144 651,46	144 651,46			-61 046,47	61 046,47	0				

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	167 657,41		167 657,41		23 005,95	23 005,95	0,00	100				-100,0
024 - Produits des cessions d'immobilisation	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	0	4 000,00		4 000,00	100,0
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	0	4 000,00		4 000,00	100,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 304,00	8 309,00	-5,00	100	8 839,00	8 157,00	682,00	92	27 431,00		27 431,00	210,3
10222 - FCTVA	8 304,00	8 309,00	-5,00	100	8 839,00	8 157,00	682,00	92	27 431,00		27 431,00	210,3
Total recettes réelles hors opérations	177 961,41	8 309,00	169 652,41	4	33 844,95	31 162,95	2 682,00	92	31 431,00		31 431,00	-7,1

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	44 970,39		44 970,39		369 272,05		369 272,05	0	248 027,47		248 027,47	-32,8
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	95 344,00	97 343,66	-1 999,66	102	142 217,00	144 212,66	-1 995,66	101	188 488,00		188 488,00	32,5
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'imm		2 000,00	-2 000,00			2 000,00	-2 000,00	0				
2804172 - Bâtiments et installations	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00		40 000,00	0,0
2804182 - Bâtiments et installations									200,00		200,00	0,0
28051 - Concessions et droits similaires	8 739,00	8 739,65	-0,65	100	37 238,00	37 237,14	0,86	99	64 462,00		64 462,00	73,1
28158 - Autres install., matériel et outillage tec					167,00	189,81	-22,81	113	190,00		190,00	13,8
281757 - Matériel et outillage de voirie	787,00	787,40	-0,40	100	788,00	787,40	0,60	99	788,00		788,00	0,0
28182 - Matériel de transport	15 558,00	15 558,04	-0,04	100	25 098,00	25 097,02	0,98	99	33 903,00		33 903,00	35,1
28183 - Matériel de bureau et informatique	25 477,00	25 476,08	0,92	99	33 182,00	33 158,16	23,84	99	42 614,00		42 614,00	28,4
28184 - Mobilier	4 539,00	4 537,76	1,24	99	5 499,00	5 498,39	0,61	99	6 168,00		6 168,00	12,2
28188 - Autres immobilisations corporelles	264,00	264,73	-0,73	100	265,00	264,74	0,26	99	183,00		183,00	-30,9
Total recettes d'ordre	140 314,39	97 343,66	42 970,73	69	511 489,05	144 212,66	367 276,39	28	436 515,47		436 515,47	-14,7

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2015				Année 2016				Budget Primitif 2017			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	318 275,80	105 652,66	212 623,14	33	545 334,00	175 375,61	369 958,39	32	467 946,47		467 946,47	-14,2

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe l'Assemblée que la date du prochain Comité Syndical a été arrêtée et que celui-ci aura lieu le 23 mai 2017.

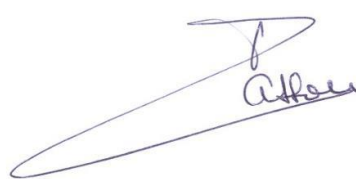
Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni évoquée par les membres de l'assemblée, la séance est levée à 11h50.

Le Secrétaire de séance,



Alexandre BORDES

Le Président,



Michel CASSOU